

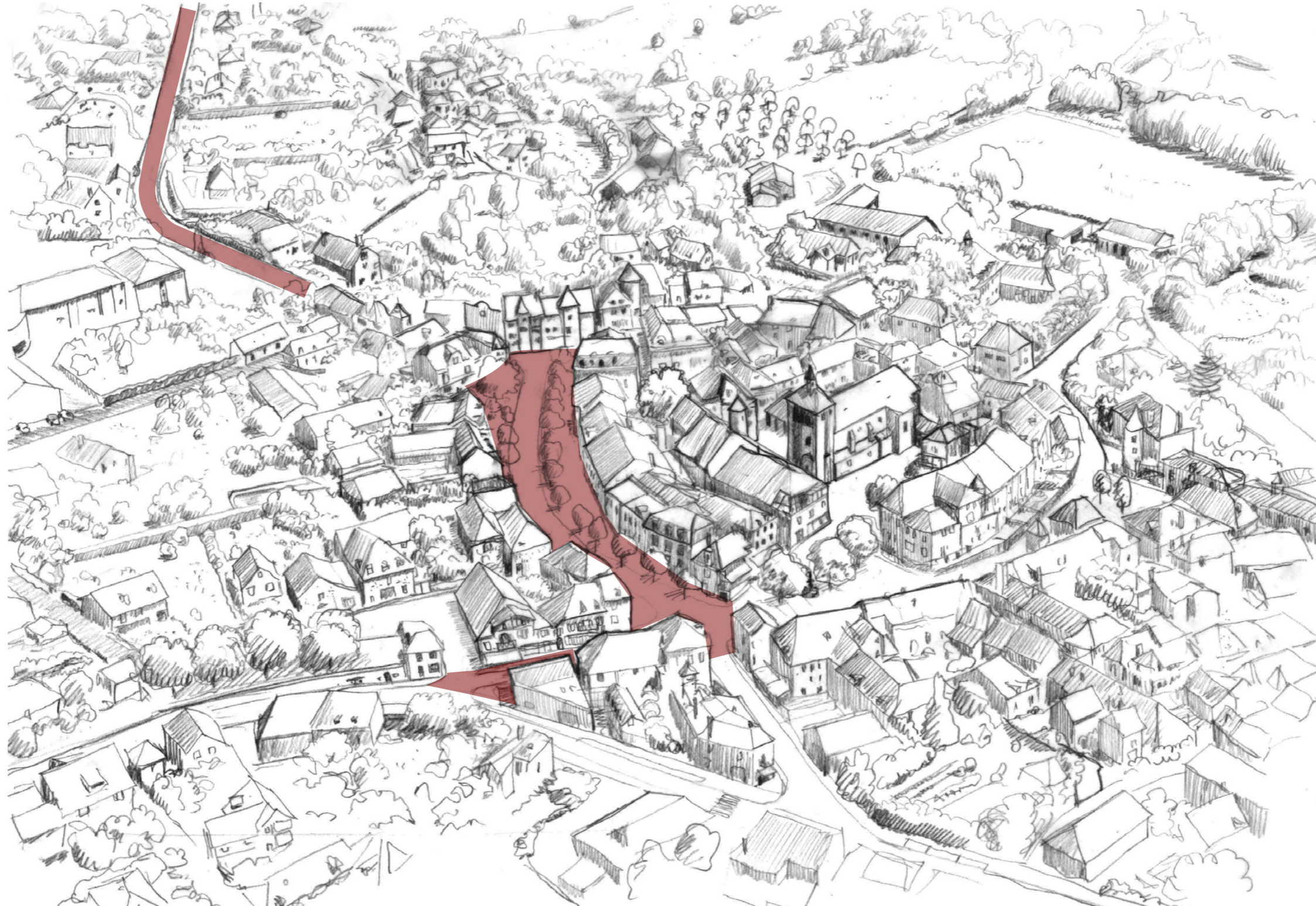
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE MEYSSAC

AMÉNAGEMENT DU BOURG OUEST / ÉTUDES PRÉALABLES

RÉUNION PUBLIQUE

3 OCTOBRE 2019



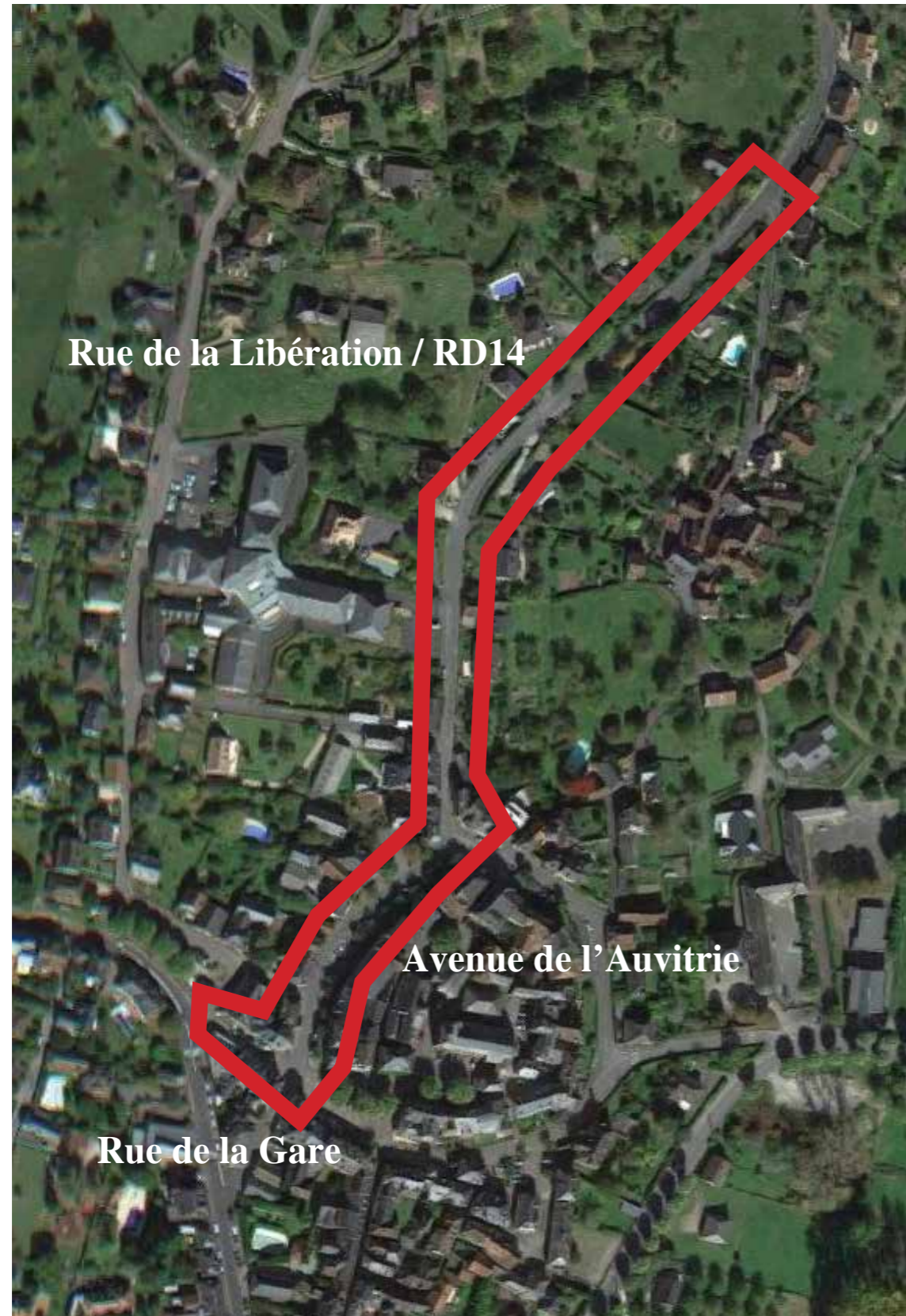
SOMMAIRE

<i>CONTEXTE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE</i>	3	<i>PLAN DE CIRCULATION</i>	32
LOCALISATION DU PROJET - AIRE D'ETUDE	3	PLAN DE CIRCULATION :	32
CONTEXTE NATUREL	4	LE SCÉNARIO RETENU :	32
CONTEXTE PAYSAGER	5	<i>LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT</i>	33
CONTEXTE HISTORIQUE	6	INTERVENTIONS PRÉALABLES SUR LES RÉSEAUX	33
<i>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</i>	7	LES PRINCIPES QUI PRÉSIDENT AU PROJET :	34
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE LIÉ AU PATRIMOINE BÂTI	7	<i>FICHES ACTION D'AMÉNAGEMENT</i>	34
PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS D'URBANISME	7	PRÉAMBULE	34
<i>DIAGNOSTIC SPATIAL</i>	8	PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET / DÉCOUPAGE DES FICHES ACTION	35
LA CIRCULATION	8	<i>RUE DE LA GARE</i>	36
LES COMMERCES ET MARCHÉS	8	<i>AVENUE DE LA LIBERATION SUD</i>	37
ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS	9	<i>AVENUE DE LA LIBERATION NORD</i>	38
LES STATIONNEMENTS :	12	<i>BOULEVARD DE L'AUVITRIE</i>	39
PRÉSENCE DU VÉGÉTAL	13	<i>PLACE DU JET D'EAU</i>	41
MOBILIER URBAIN	14	LE DESCRIPTIF DES MATÉRIAUX ENVISAGÉS.	42
SIGNALÉTIQUE	14		
<i>DIAGNOSTIC TECHNIQUE</i>	15		
LES VOIRIES ET REVÊTEMENTS	15		
ANALYSE DE LA TOPOGRAPHIE ET DES PROFILS DE VOIRIE	19		
LES RÉSEAUX DIVERS	28		
<i>SYNTHÈSE ET ENJEUX</i>	31		
TERRITOIRE :	31		
CADRE RÉGLEMENTAIRE	31		
ESPACES	31		
TECHNIQUE	31		

CONTEXTE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

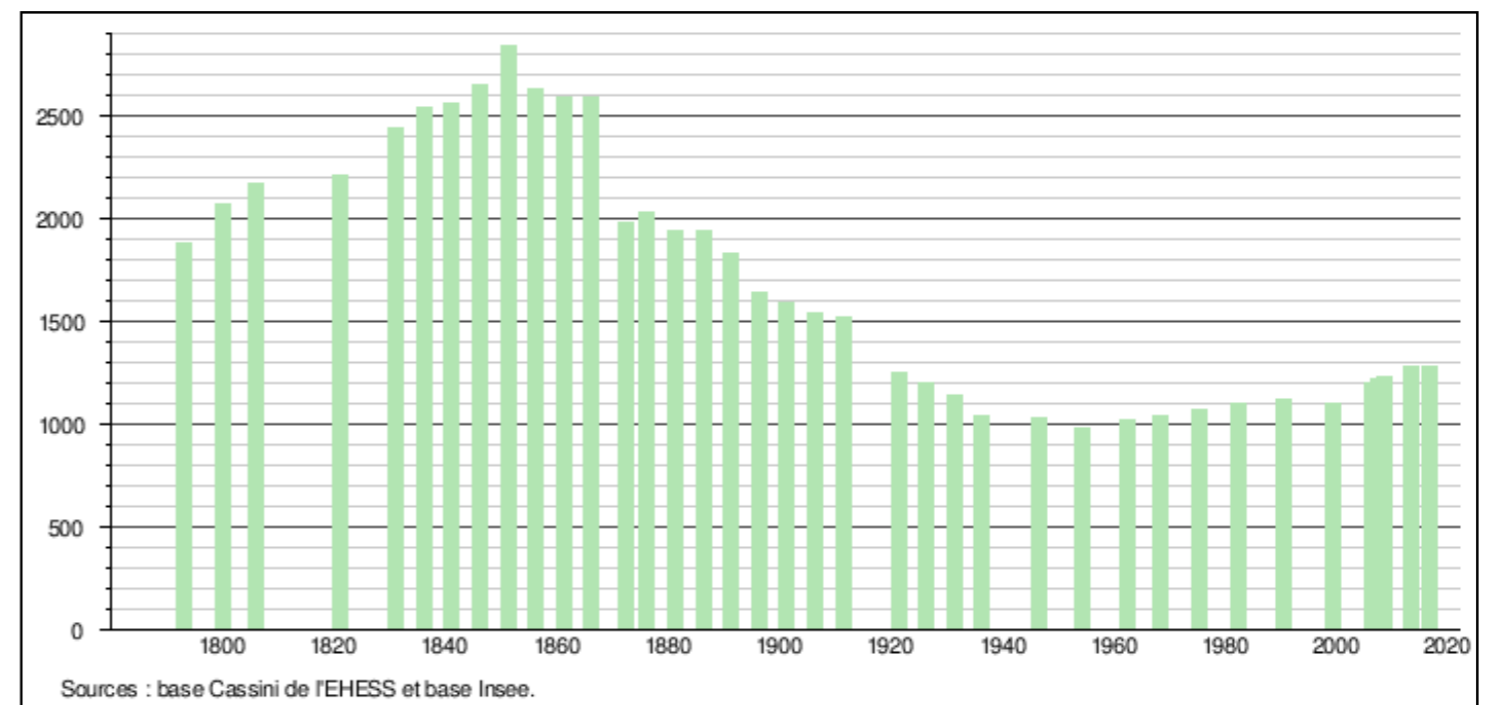
LOCALISATION DU PROJET - AIRE D'ÉTUDE

AIRE D'ÉTUDE



POPULATION

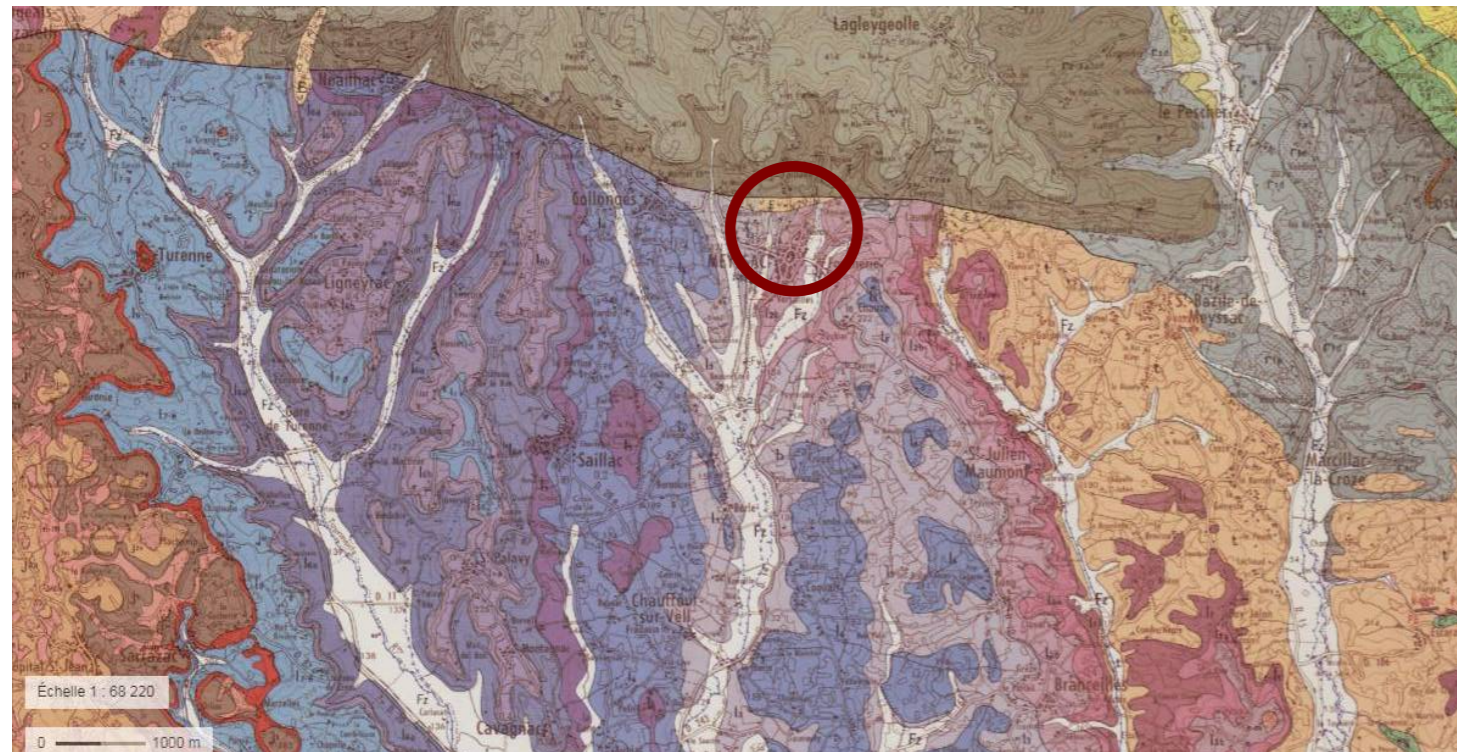
L'influence de cette population sur le mode de vie du bourg n'est pas neutre, classe d'âge, attente sur le cadre de vie et de service, sont des facteurs qui pousse la collectivité à faire évoluer ses espaces publics.



CONTEXTE NATUREL

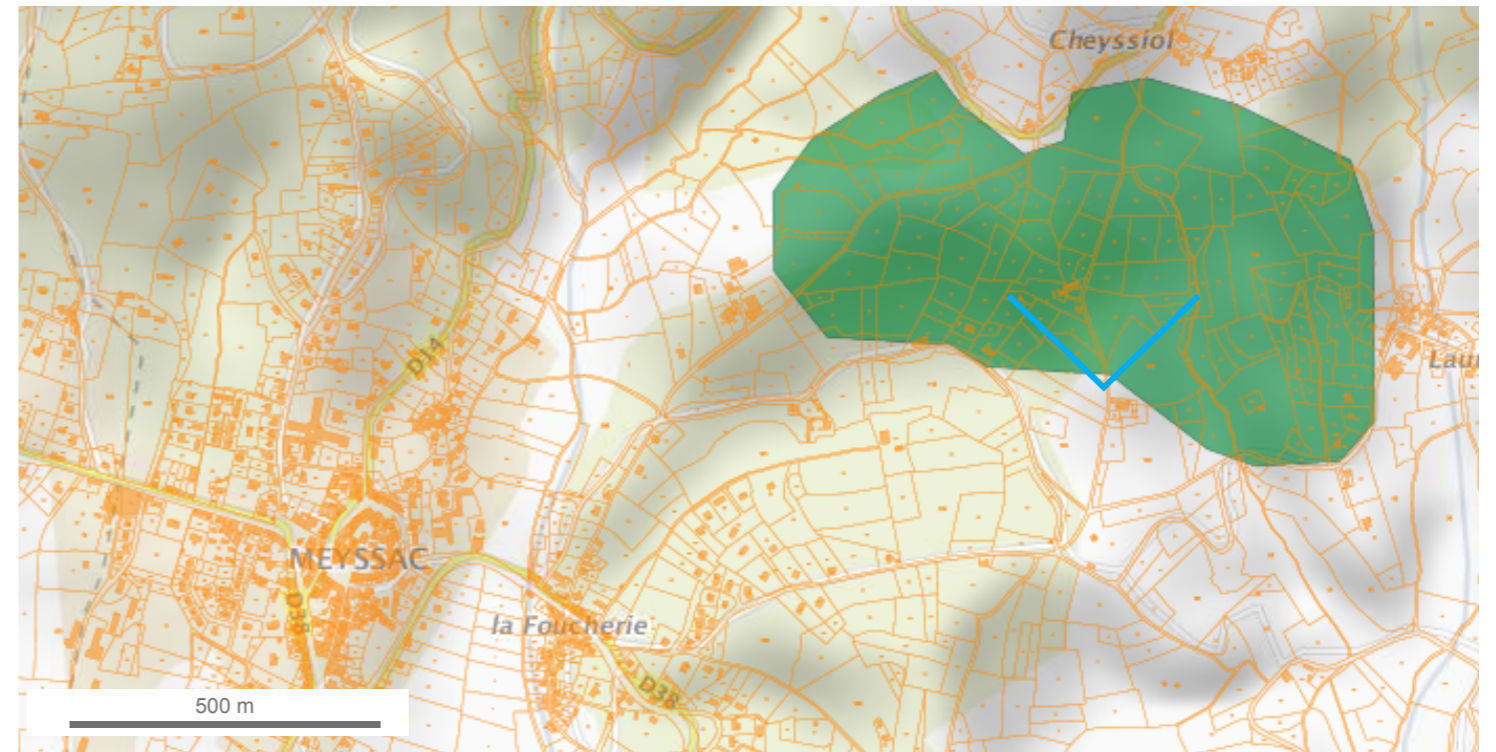
GÉOLOGIE

Le bourg repose sur une langue d'horizon I2b (Terrains sédimentaires. Hettangien: dolomies et cargneules) tandis que l'entrée Ouest est marquée par des horizons I3 et I4 de calcaires du Sinémurien (bourg de Collonges).



ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Même si il n'y a pas de relation intime entre le secteur d'étude et la ZNIEFF, cela montre la qualité intrinsèque du patrimoine naturel du territoire. Les projets sur l'espace public et en particulier les choix de gestion pluviale devront considérer leur incidence sur les milieux.



Vue vers la ZNIEFF depuis le sud

CONTEXTE PAYSAGER

UNITÉ PAYSAGÈRE

La commune se tient en bordure d'une de l'unité paysagère du bassin de Meyssac.

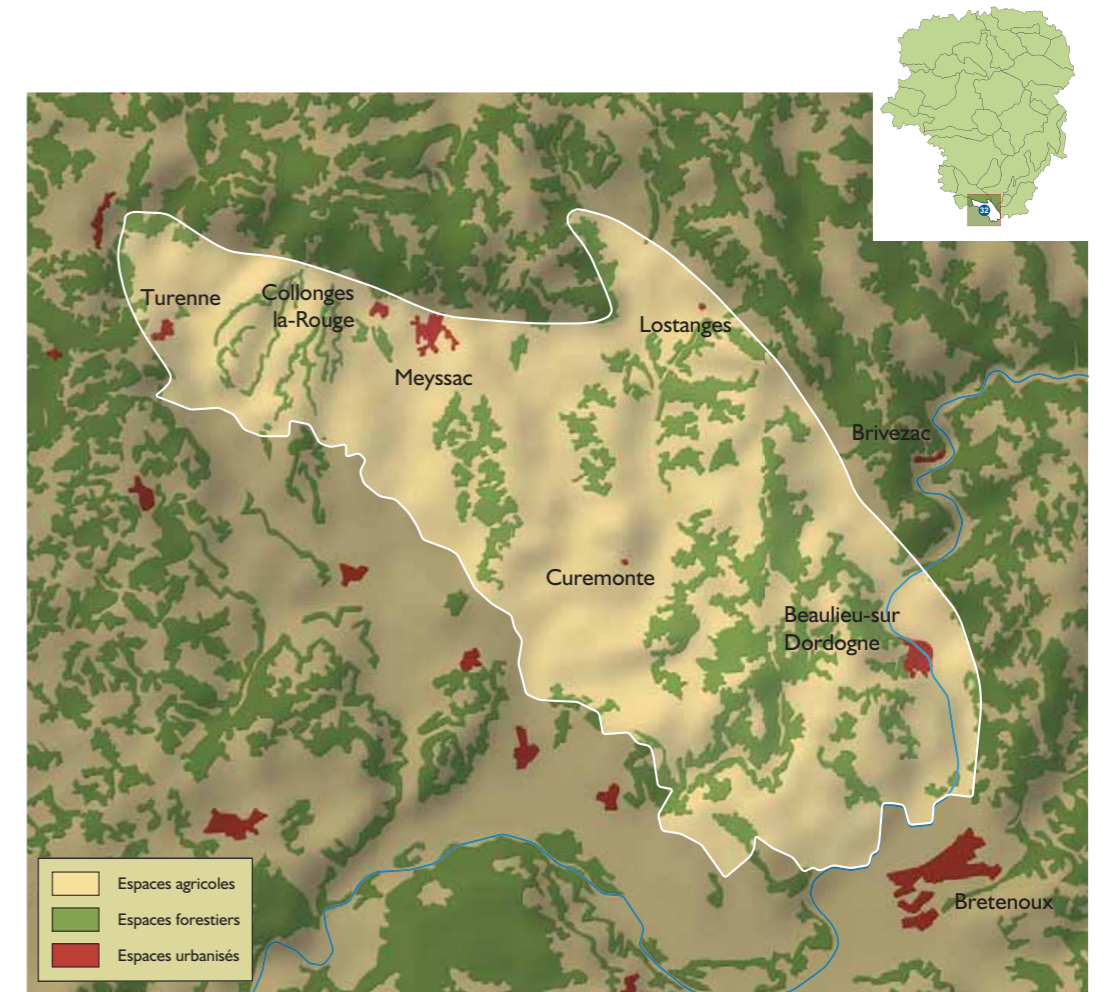
Enjeux principaux

- Silhouette de bourgs et de petites villes : Meyssac, Collonges
- Site et espace touristique : Meyssac, Collonges ...

Autres enjeux

- Murets de pierres sèches : conserver ceux qui structurent l'espace
- Parcelles cultivées : maintenir les ouvertures actuelles
- Dépendances agricoles : veiller à l'intégration
- Patrimoine bâti : préserver l'identité locale, en particulier par le choix des matériaux»

Meyssac en adossé au coteau qui ferme le nord du bassin, c'est la RD14 qui permet de franchir ce coteau et qui offre de ce fait des points de vue remarquables sur le bassin de Meyssac et permet de prendre la pleine mesure du paysage. Dans le cadre de notre étude, c'est un enjeu majeur de participation du projet à la perception et à la lecture du paysage à l'échelle du territoire.



Carte de l'unité paysagère du bassin de Meyssac



Vues depuis la RD14 à la sortie du bourg de Meyssac; au premier plan le traitement de limites avec le domaine privé et l'urbanisation créent des fenêtres sur le paysage. Les murets de pierres sèches bas laissent une vision pleine, quand la haie de conifères oriente les vues vers le ciel.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE LIÉ AU PATRIMOINE BÂTI

CARTE DU PATRIMOINE BÂTI

LEGENDE

Bâtiment protégé

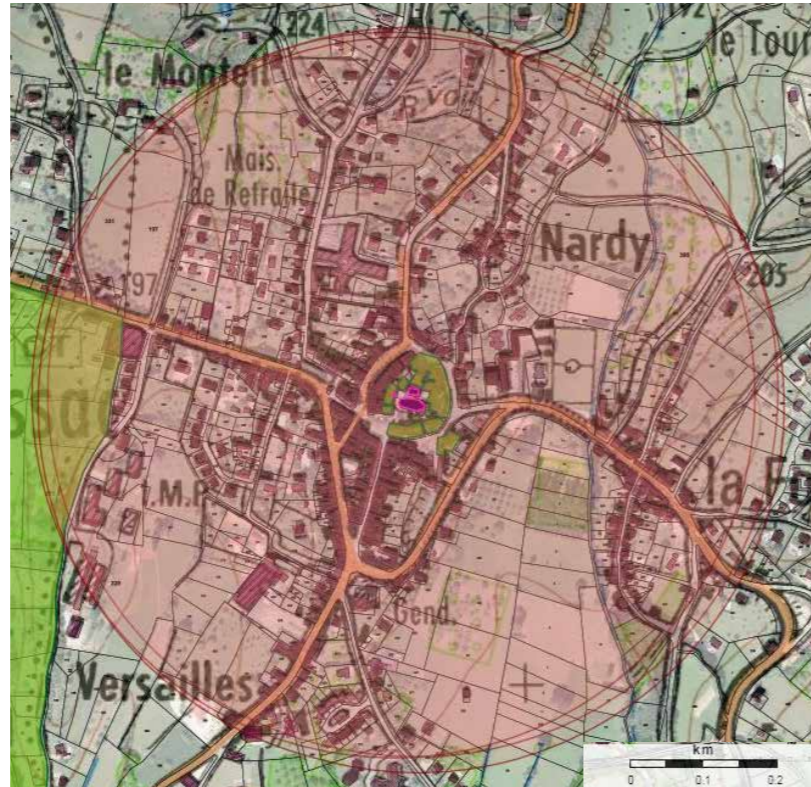
	En instance de classement
	Partiellement Inscrit
	Inscrit
	Partiellement Classé-Inscrit
	Partiellement Classé
	Classé
	Par défaut

Aire des 500m

	Abords MH
--	-----------

Site protégé

	Classé
	Inscrit



Carte des protections au titre du patrimoine

Le cadre réglementaire du code du patrimoine et l'accompagnement par les services de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) doit permettre la production de projet qui préserve l'écriture architectural historique et permettent l'évolution des usages des espaces connexes.



PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS D'URBANISME

CARTE COMMUNALE :

La commune de Meysac dispose actuellement d'une carte communale finalisée en 2004 (15 ans). La réglementation urbaine imposée par la carte communale n'a pas d'influence sur l'aménagement des espaces publics, toute fois le diagnostic et les enjeux développés dans le document restent pour certains d'actualité.

Nous pourrions en retenir notamment que 4 entrées sur le bourg y sont analysées dont l'entrée Nord via la RD14 (avenue de la Libération) dont l'extrait figure ci-après.

C'est la plus usitée au nord. Elle se divise en deux grandes séquences : le milieu naturel (coteaux et belvédères) et la ville, avec une grande lisibilité dans l'espace, de celle-ci.

Séquence 1 – Montagne boisée

Extrémité sud du plateau corrézien de type boisé. Éléments caractéristiques de cette séquence : route suivant le relief escarpé, falaises, épingles à cheveux, ravins, boisements denses, belvédères naturels sur la vallée, sur les parties basses du relief, sur les villages. Deux belvédères importants offrent des perspectives sur la ville ancienne de Meysac et sur la coulée verte le long des Termes.

Seuil : à la sortie du belvédère du ruisseau les premières maisons marquent un seuil net avec le milieu naturel.

⇒ **Comment valoriser les premières images panoramiques de la ville depuis les belvédères ?**

Valoriser les points d'arrêt, les éléments repères architecturaux ?
Préserver les vues sur le centre ancien.

Séquence 2 – la ville

La vue est canalisée par les premiers plans des maisons, les jardins. Ils marquent la vue vers le vallon entre Collonges et Meysac.

Le centre du bourg est perçu d'abord par les repères architecturaux (église, école) les plus hauts.

Prépondérance de la coulée verte de la vallée séparant le bourg ancien des extensions récentes sur les coteaux.

⇒ **Conforter la bonne correspondance entre fin de l'urbanisation et panneau de police.**

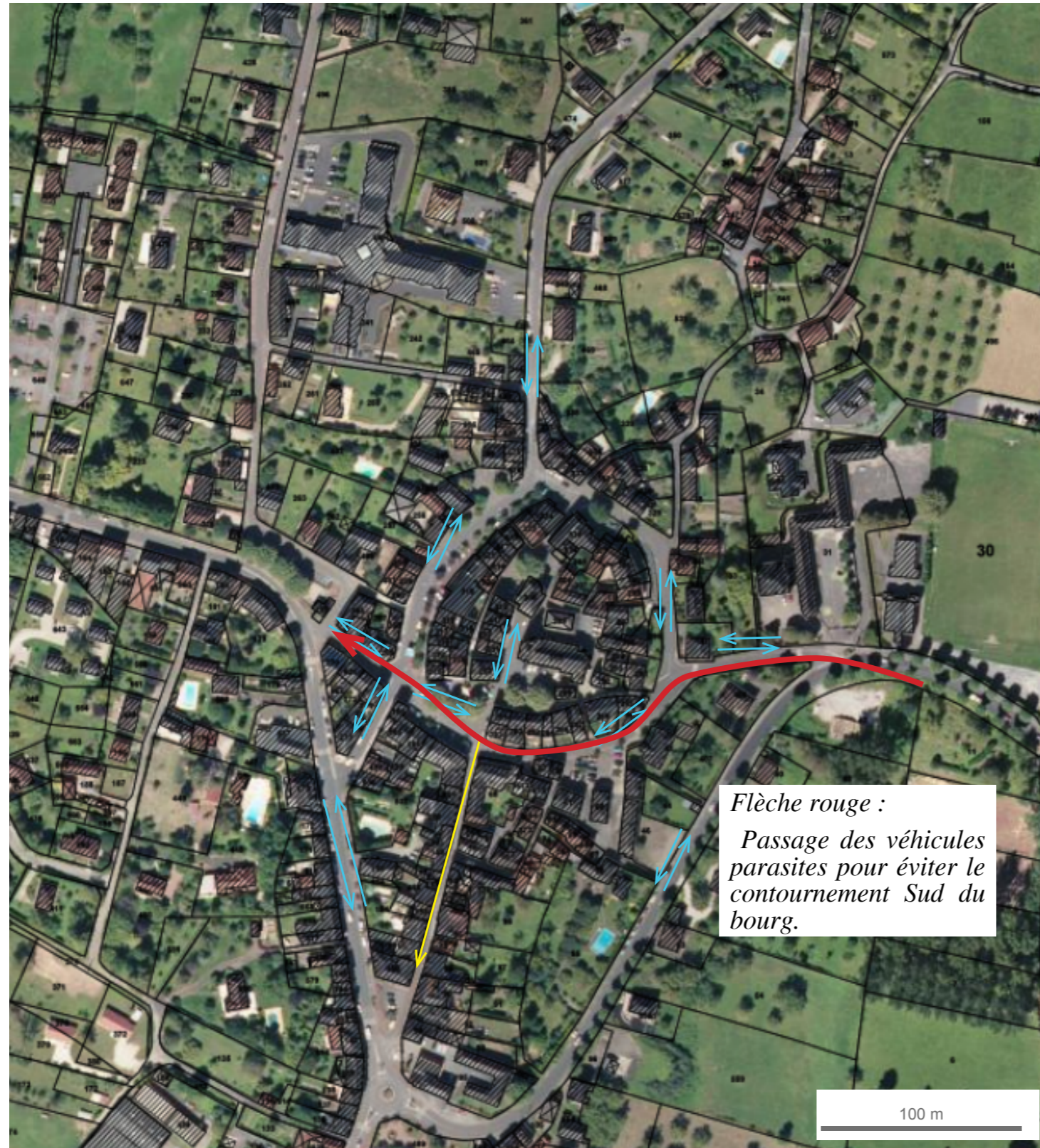
On retiendra les enjeux urbains à l'échelle du centre bourg :

- Aménager les espaces publics
- Optimiser le plan de circulation au regard de la problématique des entrées et circulation dans le centre.

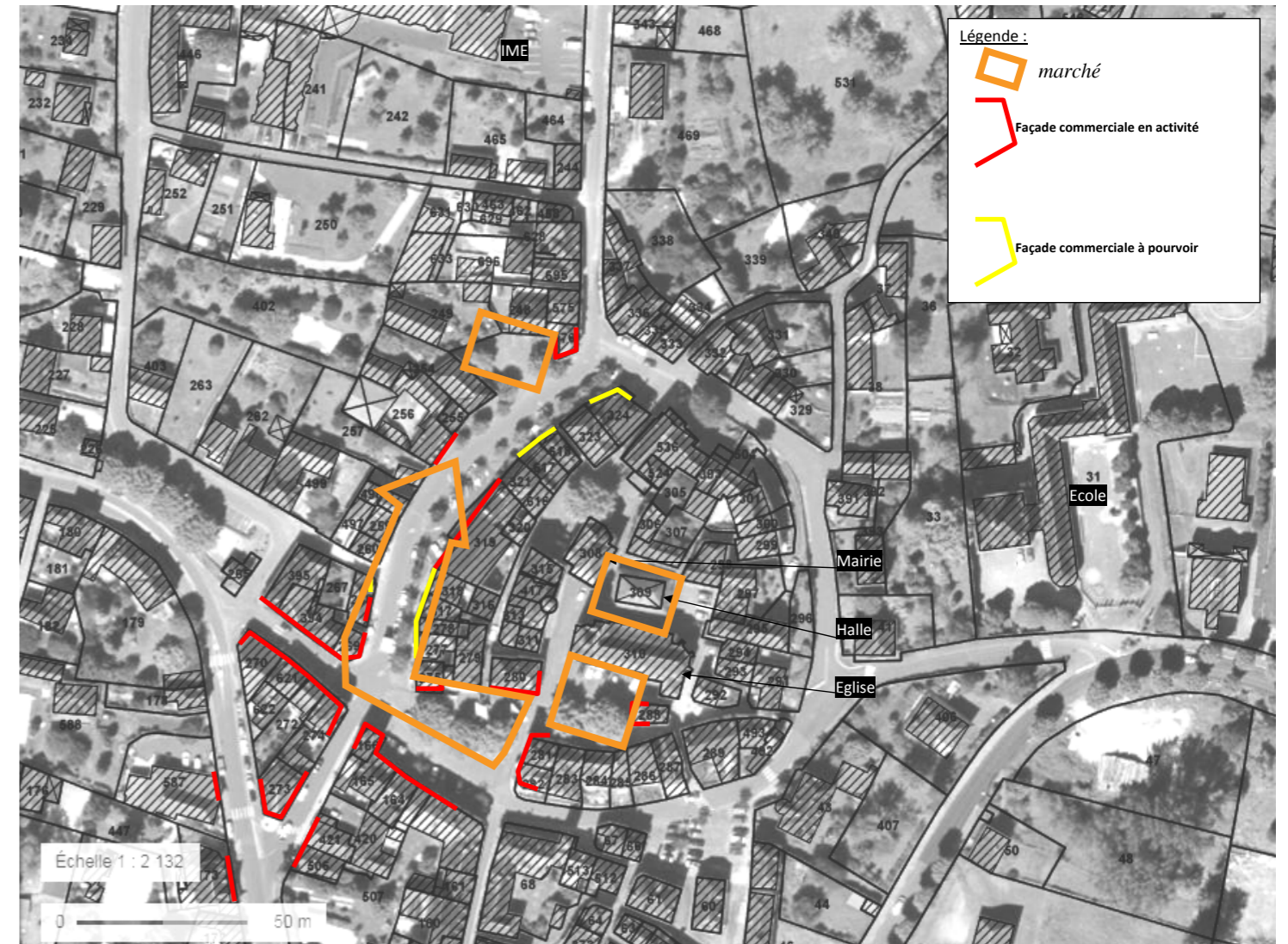
DIAGNOSTIC SPATIAL

LA CIRCULATION

PLAN DE CIRCULATION



LES COMMERCES ET MARCHÉS



Ce point fort doit également être moteur dans le projet. L'espace public doit faciliter l'accès et la lisibilité aux commerces. La qualité d'accueil vient aussi de la possibilité de stationner simplement et à circuler à pied confortablement. Enfin, la résolution de l'accessibilité PMR, pour les entrées des commerces, concoure à l'amélioration de qualité de vie dans le village pour une part importante de la population.

Les aménagements doivent tenir compte de la fréquence des marchés et produire des espaces modulables, faciles à investir et à entretenir.

ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS

L'analyse de l'évolution des espaces publics n'a pas pour objectif d'alimenter une vision passéiste ou de reproduire un village « à l'ancienne ». Il s'agit d'étudier les usages passés et leur impact sur la formalisation des espaces.

LE DESSIN GÉNÉRAL DE L'ESPACE PUBLIC

L'évolution montre un remplissage de l'espace pour séparer les fonctions. La multiplication des bordures, caniveau séparation des couleurs de matériaux, a tendance à surdessiner l'espace, brouillant sa lecture et la perception générale. La problématique des accès a partiellement été résolue en unifiant les trottoirs, supprimant quelques différences de niveaux et surtout donnant une circulation piétonne identifiées et sécurisée.

L'OCCUPATION DE L'ESPACE.

Sur les vues de l'avenue de l'Auvitrie (ancien boulevard de la poste) on voit que quelque soit le mode de déplacement le stationnement y est important. L'organisation n'est pas figée, le long de la voie, perpendiculaire, sur une ou plusieurs épaisseurs. Les causes en sont sans doute multiples mais l'espace par sa simplicité permet cette adaptation permanente. On constate que les trottoirs sont également très encombrés par les activités qui les bordent. Le piéton utilise la voie, « le haut du pavé » pour circuler, le bord des façades étant plutôt dédié à la pause (en témoigne les quelques banc de fortune adossée aux façades). Le mobilier se résume à des bornes chasse-roues pour protéger certaines entrées (sans doute installé par le riverain) ou la fontaine.

Le nombre constamment croissant d'automobile en circulation et en stationnement dans le bourg a profondément changé les modes d'utilisation de l'espace public. On pourrait le résumer par : « chacun règne en son domaine ». En effet le profil est divisé par usage bien identifié. La façade est la limite entre privé et public, les bancs ont disparus et les débordements des activités sont soumis à autorisation (terrasse). Le trottoir est strictement dédié au piéton. Une bande plus ou moins importante est pour le stationnement et vient subdiviser l'espace de la voie circulation. Cette répartition sécurise, tant que personne ne sort de son domaine. Le mobilier s'est diversifié pour assurer le respect des domanialités (borne, panneaux), diriger les flux (panneaux directionnels), en assurant parfois une présence végétale (jardinières).

LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL.

On observe que les plantations d'arbres sur le domaine public se sont faites par accumulation au fil du temps. L'organisation spatiale est induite par la position des arbres et varie de fait en fonction de la proximité avec la voie ou la façade. On remarque que des vignes sur les façades renforcent la présence du végétal.

Le végétal sur le domaine public est devenu un outil de structuration de l'espace. Les alignements suivent l'aménagement de l'espace et le renforce. Ils apportent de la lisibilité à l'espace. Des jardinières viennent compléter la structuration végétale. Toutefois c'est bien le mobilier qui domine dans ce cas et la végétation n'est que saisonnière. La participation des façades s'est réduite.



Avenue de l'Auvitrie, vue vers le Nord



Avenue de l'Auvitrie, vue vers le Sud



Rue de la Gare, vue depuis l'Ouest, entrée du centre-bourg depuis Brive





Rue de la Gare, vue depuis l'Est, depuis la place du Jet d'eau



Place du Jet d'eau.

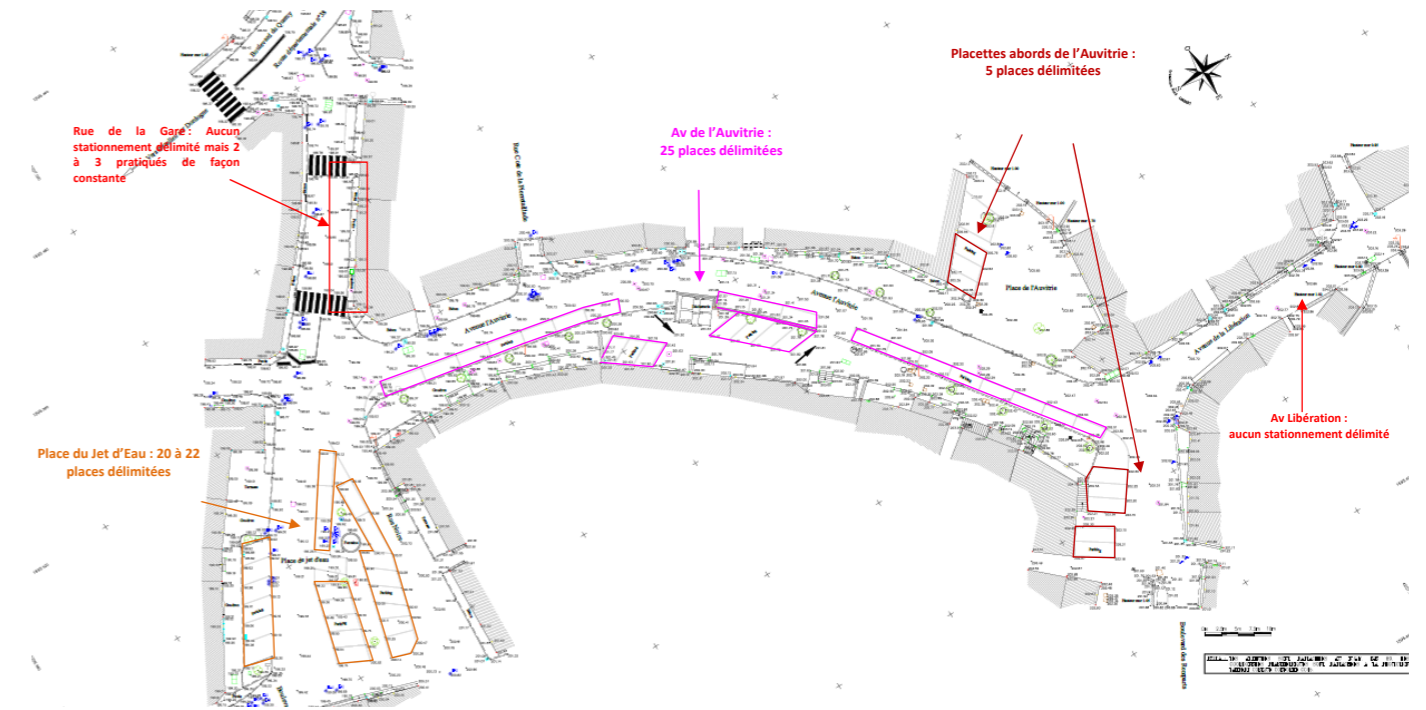


Cette analyse montre une augmentation globale et progressive du découpage voire de morcellement de l'espace public. Sa modularité est amoindrie. La participation des riverains à l'animation du site s'est réduite, améliorant la sécurité et la circulation par le désencombrement des pieds de façade, mais aussi appauvrissant l'animation de la rue par la suppression des végétaux.

La sobriété du dessin de l'aménagement, l'apport essentiel du végétal dans la lisibilité et la convivialité des lieux, la réduction du mobilier et de la signalétique, sont des pistes de la simplification de l'espace.

LES STATIONNEMENTS :

Le fonctionnement des stationnements actuels génèrent quelques points chauds dans les parcours piéton. Mais il réduit la vitesse par l'encombrement relatif des rues. La simplicité d'usage des stationnements laisse à l'organisation spontanée des usagers la possibilité d'investir l'espace public. Il permet également des organisations alternatives lors des événements du bourg. On peut se poser la question de la nécessité de contraindre fortement l'espace pour maîtriser le parking spontané ou hors cadre. En effet la fabrication d'espace de stationnement dessine dans l'espace public des limites d'utilisation qui bloquent la qualité d'usage et la convivialité qui en découle. Bordures, bornes, marquage aux sols et panneaux de signalisation se multiplient pour imposer un fonctionnement. L'espace n'est plus que route, parking et trottoirs.



Av Libération les jours de Marché



Idem Bd des Remparts à l'intersection avec l'Av de l'Auvitrie



Les véhicules stationnent au pied de l'Eglise de la Mairie et de la Halle et sur toutes les rues adjacentes.



PRÉSENCE DU VÉGÉTAL

Dans la séquence urbaine, au bâti dense, les arbres dominent. Leur densité leur faible hauteur de frondaison remplissent le volume entre façades.

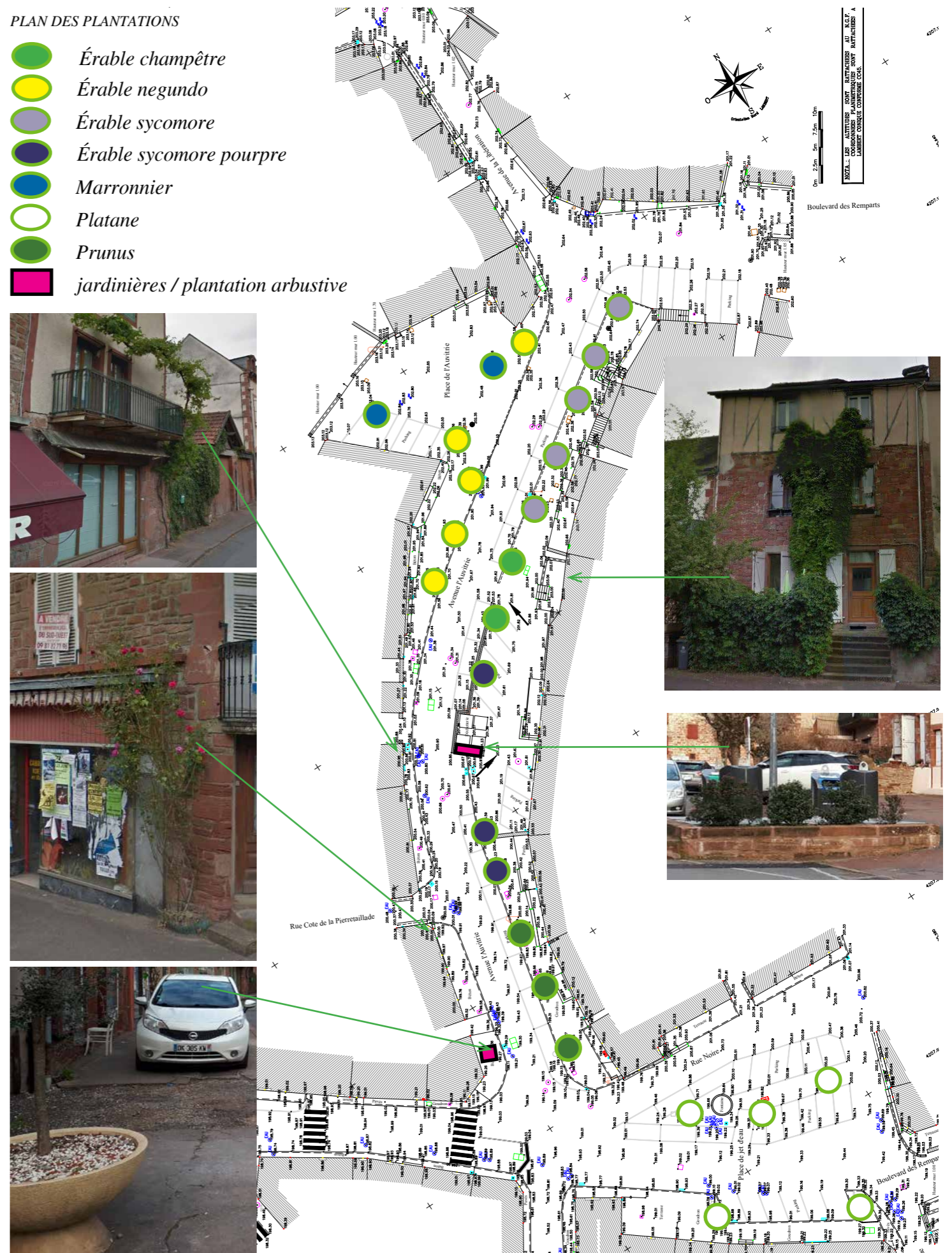
Par touche éparses les grimpantes en façades ou les jardinières à quelques balcons ou fenêtres ponctuent les rues.

Dans la rue de la libération, le bâti se dédensifie et les plantations disparaissent de l'espace public. Les jardins participent à l'impression très végétale de la voie, les haies en limite de l'espace et les arbres qui dominent les jardins font l'accompagnement végétal. De plus les échappées visuelles sur le grand paysage font également un arrière plan vert.



PLAN DES PLANTATIONS

- *Érable champêtre*
- *Érable negundo*
- *Érable sycomore*
- *Érable sycomore pourpre*
- *Marronnier*
- *Platane*
- *Prunus*
- *jardinières / plantation arbustive*



MOBILIER URBAIN



Banc place du Vieux Marché



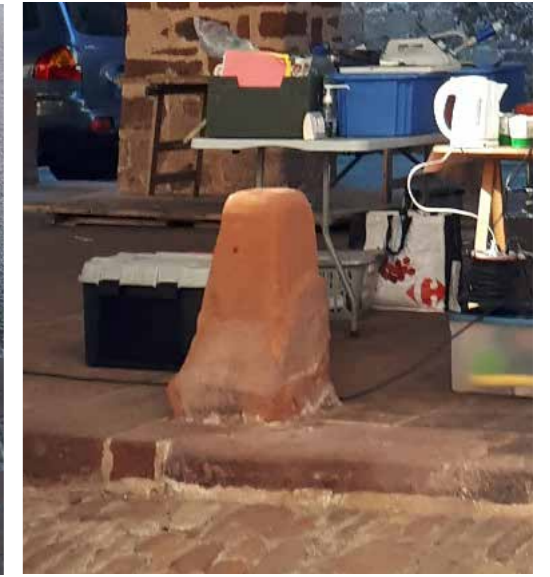
Bancs sous la Halle



Bancs en face de l'église



Jet d'eau.



Sous la Halle



Avenue de l'Auvitrie



Nord Avenue de la Libération



Boulevard des Remparts



SIGNALÉTIQUE

Avec cet exemple, à l'entrée sud de l'avenue, de l'Auvitrie, on visualise la superposition de panneaux dont la lisibilité se trouve compromise. On retrouve des cas répartis sur la commune en particulier avenue du Quercy ou à l'entrée de la rue de la Gare.



DIAGNOSTIC TECHNIQUE

LES VOIRIES ET REVÊTEMENTS

Le bourg de Meyssac est desservi via 2 routes départementales :

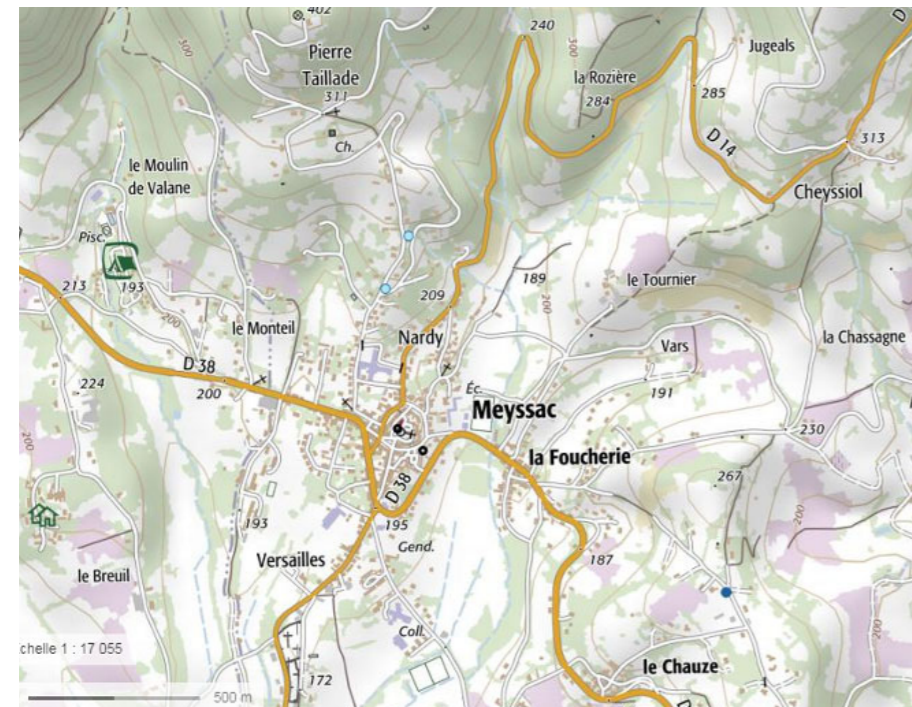
- La RD 38 qui relie Brive à Beaulieu (axée Ouest-Est)
- La RD14 qui relie Lagleygolle aux Quatre Routes du Lot

LES VOIES DÉPARTEMENTALES

- Le règlement de voirie départemental s'applique.
- Les services du Conseil Départemental seront consultés
- La commune reste Maître d'ouvrage.

Dans la zone d'étude RD 14 :

- Avenue de l'Auvitrie,
- Avenue de la Libération,



• Les revêtements :

Avenue de l'Auvitrie :

- bi-couche
- Le revêtement de cette avenue n'est pas récent et est emprunt des diverses interventions menées sur les réseaux présents dans cette voie.
- Des zones de faiencages du revêtement sont également visibles.
- Les bordures de voie sont majoritairement en pierre locale avec des vues variant de 2 à 3 cm jusqu'à 20cm au niveau d'un commerce. Ces bordures sont très abîmées.

Avenue de la Libération :

- Réfection partielle en bi-couche récente.
- Au niveau de l'accès à la Maison de Retraite on note un faïençage du revêtement existant non traité
- Ce constat se répète sur chaque portion non traitée de cette voie
- Excepté en sortie de cœur de bourg où l'emprise restreinte de la voie entre les pieds de façades a conduit à aménager 2 « mini-trottoirs » de part et d'autre avec revêtement béton, cette voie ne présente aucune forme de borduration.



LES VOIES COMMUNALES

- **Rue de la Gare :**

- Cette voie très courte (45m) constitue l'accès direct au bourg de MEYSSAC depuis Collonges-la-Rouge et Brive ; c'est la porte d'entrée du cœur de bourg.
- L'emprise moyenne de 7.8m de façade à façade n'est pas une contrainte d'aménagement ; mais aujourd'hui une voie est quasi-constamment occupée par du stationnement, ce qui ne permet pas au piéton de circuler ni de rendre visible les façades/terrasses commerciales.
- Cette voie comme l'Auvtrie est revêtue en bi-couche aujourd'hui dégradé (tranchées visibles)
- Les accotements dont certaines portions sont qualitatives (pierre locale taillée) ne sont pas mis en valeur. L'accotement Sud bénéficie de peu de traitement qualitatif (béton et bordures béton).



• **Place du Jet d'Eau :**

- Cet espace constitue l'émergence de la Rue de la Gare pour l'accès au cœur de bourg depuis Brive.
- Il sert également de raccourci en direction de Beaulieu évitant le méandre de la RD38 au Sud du Bourg. Ce flux de véhicule sera à supprimer par le biais de l'aménagement afin de pacifier la zone tant pour la circulation véhicule que piétonne.
- La place, de forme trapézoïdale, présente une longueur maximale de 45m pour une largeur variant de 15 à 40m. La Pente Nord-Sud est assez prononcée : *visible sur la photographie ci-après.*
- Le revêtement bi-couche est là aussi marqué par les divers travaux ayant eu lieu sur cette place. Les racines des arbres impactent également le revêtement.
- Les bordures Sud sont en pierre locale et l'accotement en béton désactivé. Cet accotement bénéficie d'un aménagement récent et de qualité correcte.
- Sur la partie Nord de cette place, il n'y a pas d'accotement à proprement parler ; uniquement une succession de terrasses béton ou couverte ou d'aménagement de pied de façade en bordure pierre avec revêtement bi-couche daté.



• **Place du Vieux Marché ou la Place de l'Auvitrie.**

- Le revêtement est en bi-couche daté et impacté plus par son utilisation et son vieillissement que par des travaux de réseaux.
- Les espaces de stationnement sont en partie matérialisés par de la signalisation au sol.

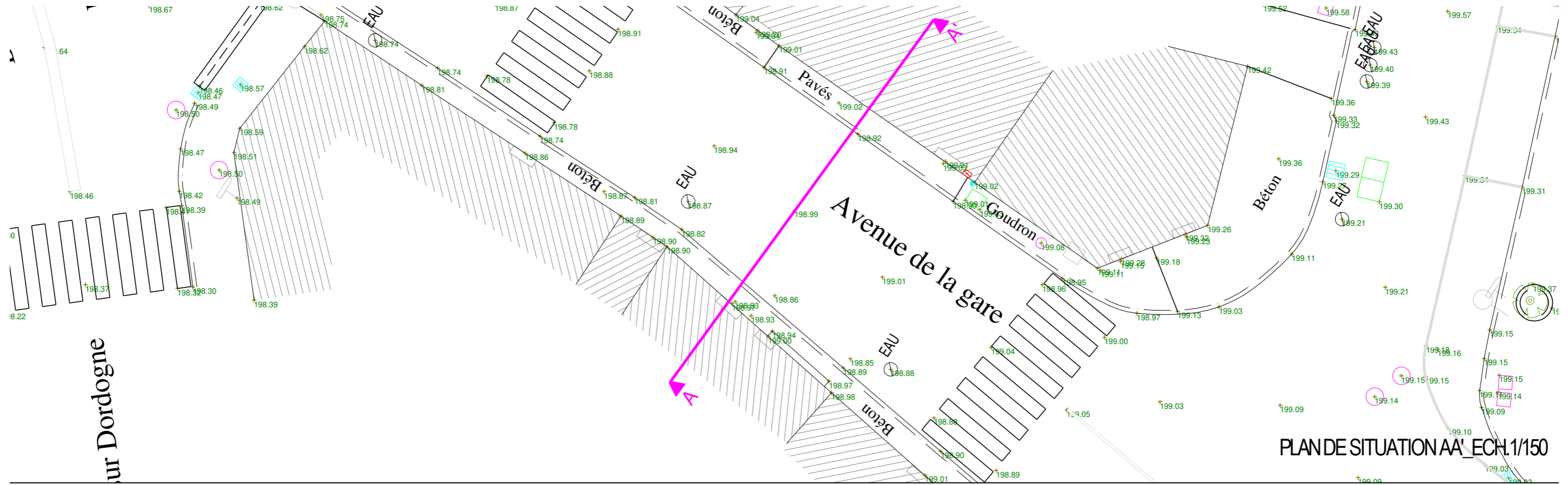
• **Les ruelles menant au cœur de bourg**



ANALYSE DE LA TOPOGRAPHIE ET DES PROFILS DE VOIRIE

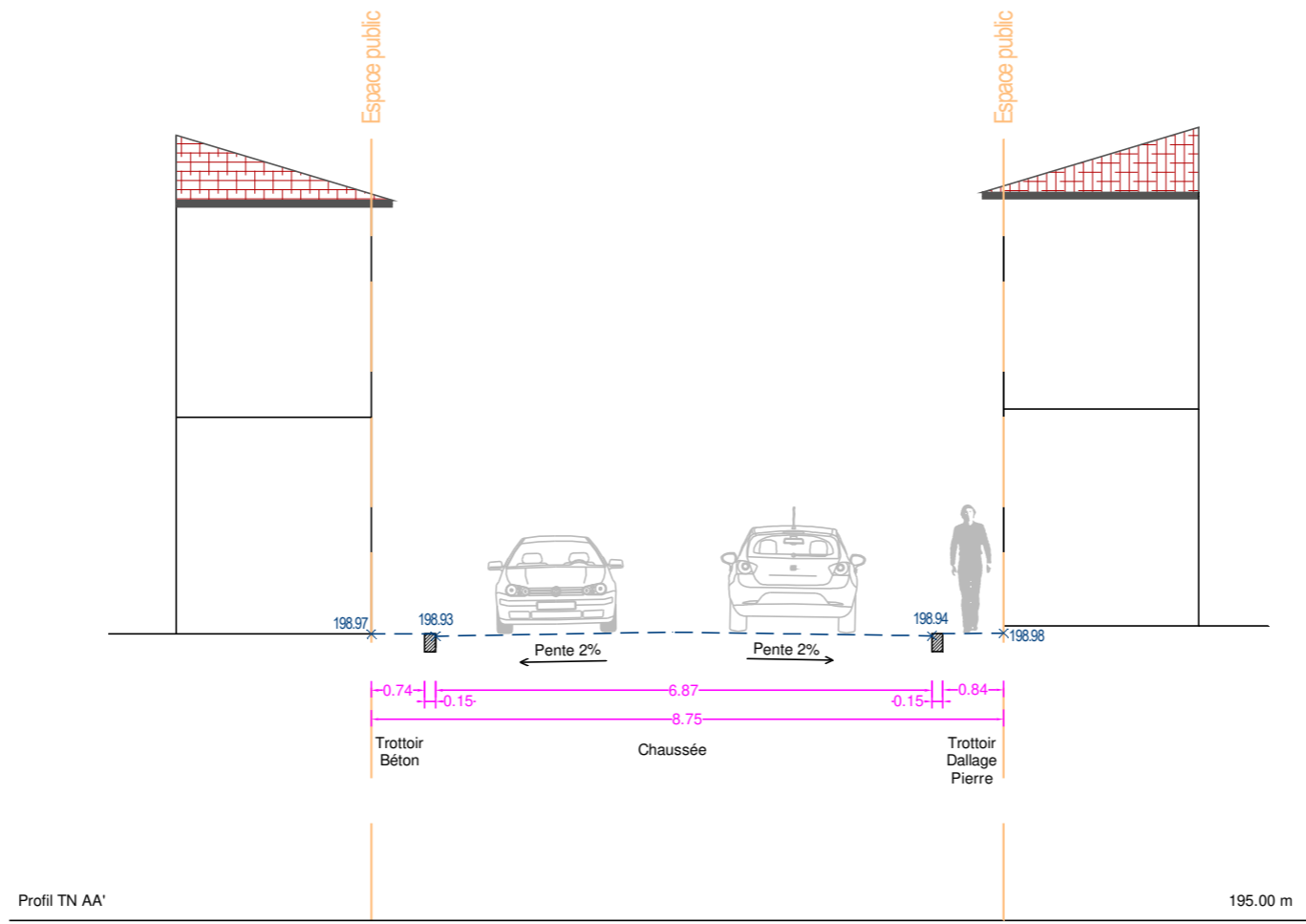
PLAN DE REPÉRAGE

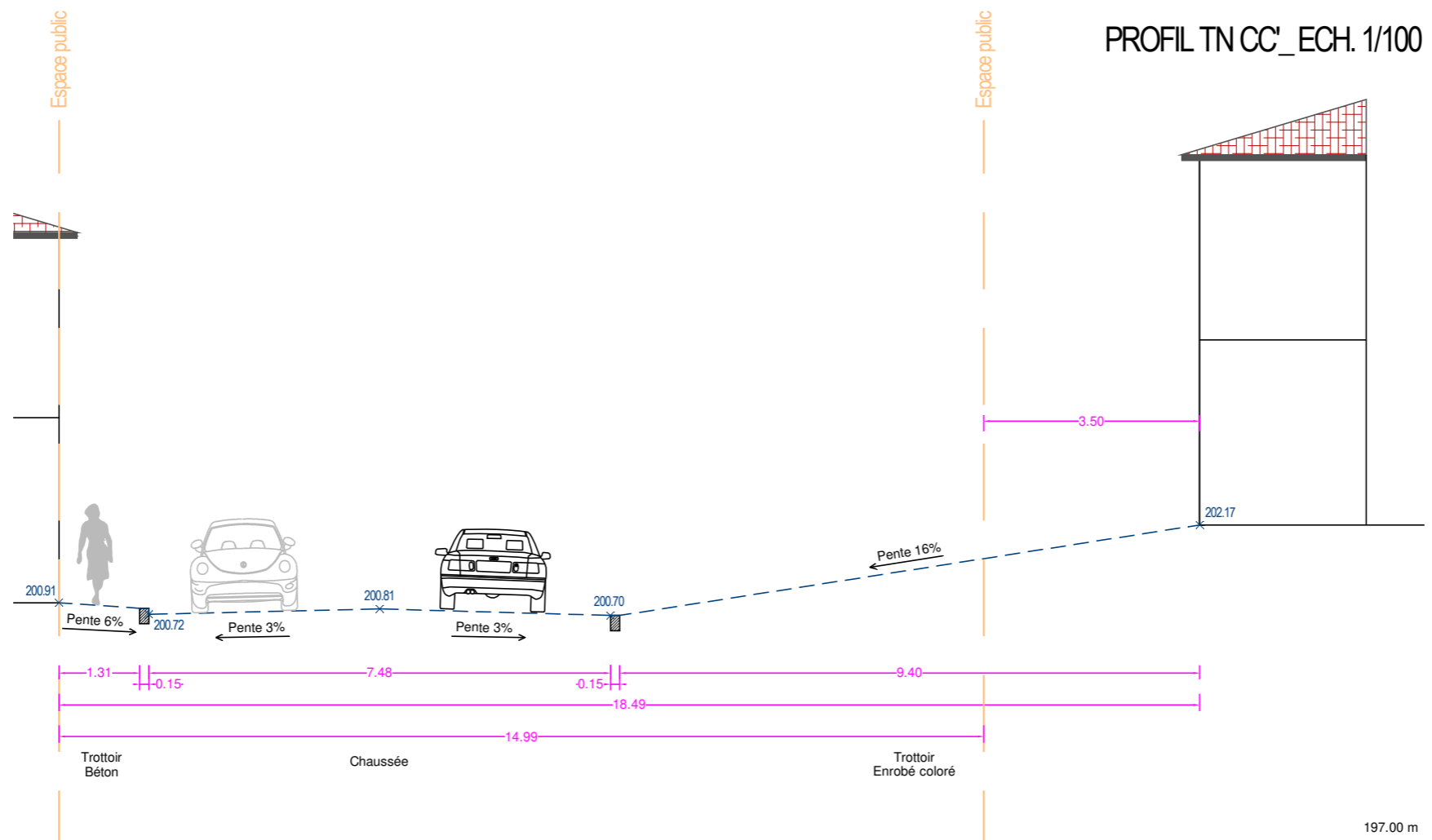
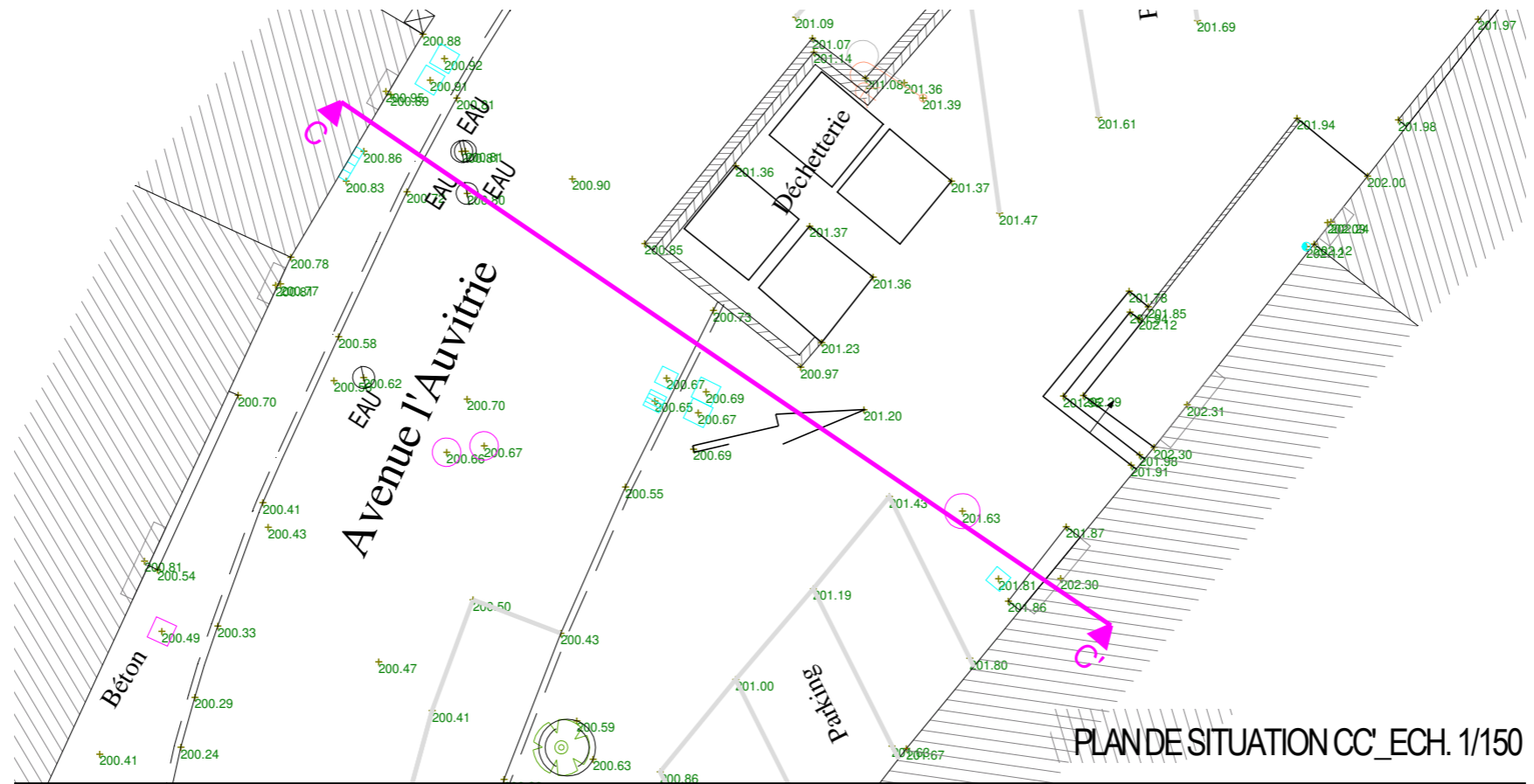


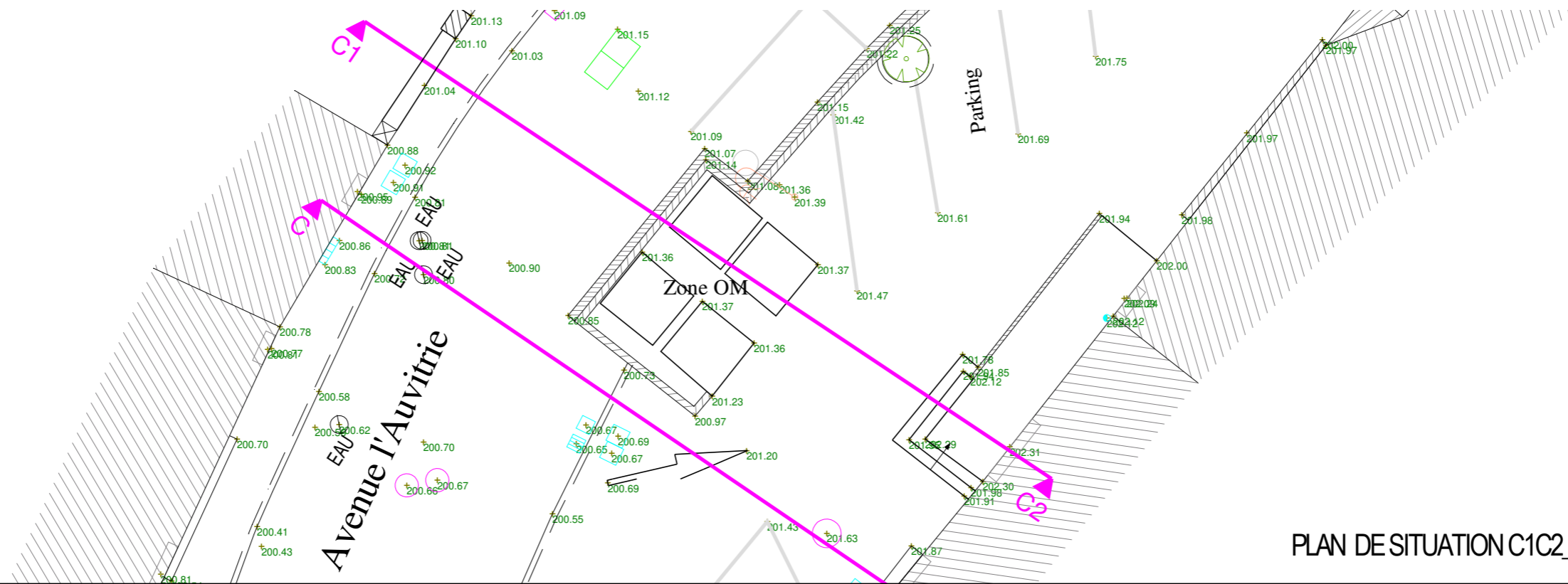


PLANE SITUATION AA' ECH.1/150

PROFIL TN AA' _ECH. 1/100

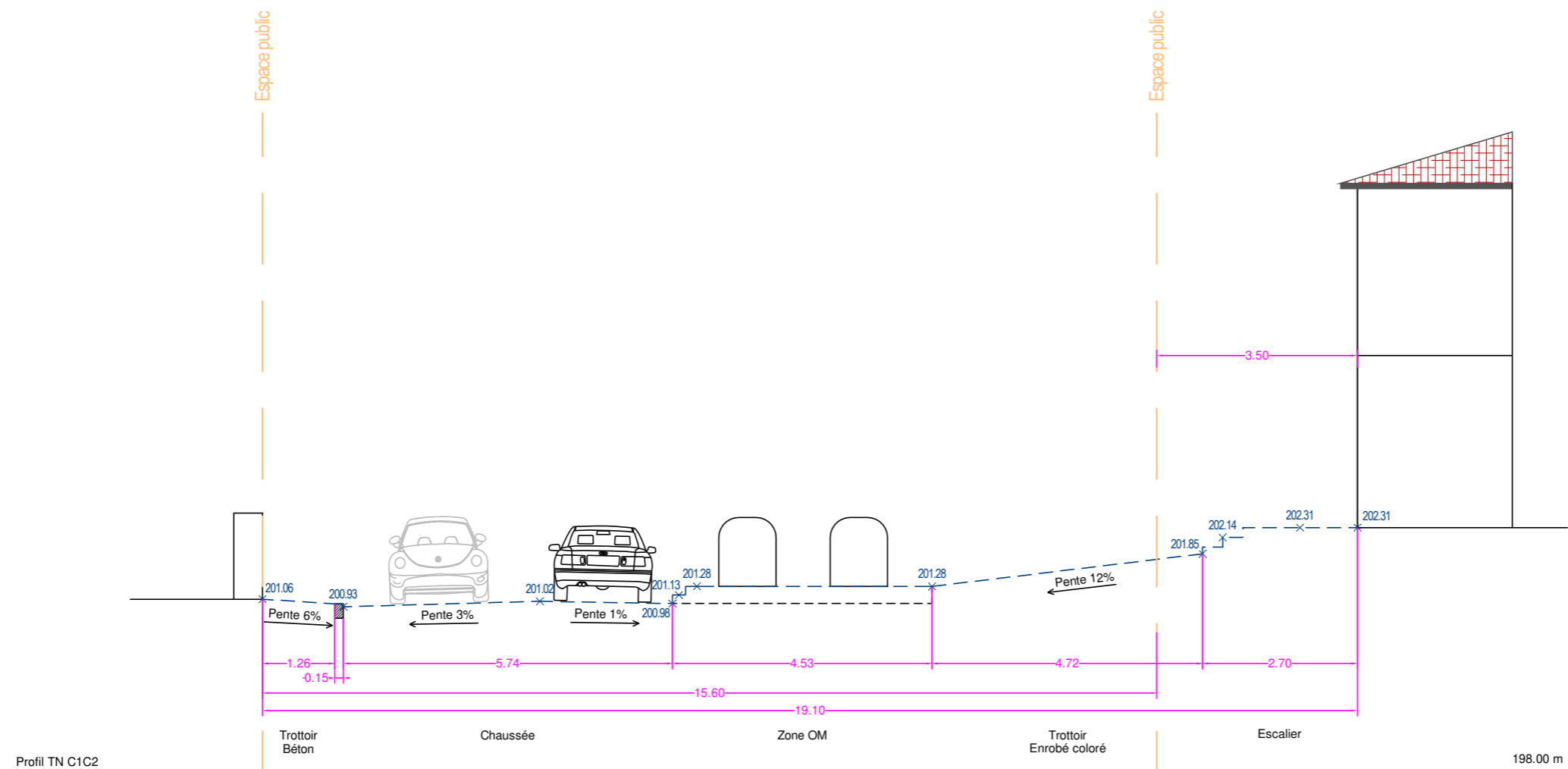






PLAN DE SITUATION C1C2_ECH. 1/150

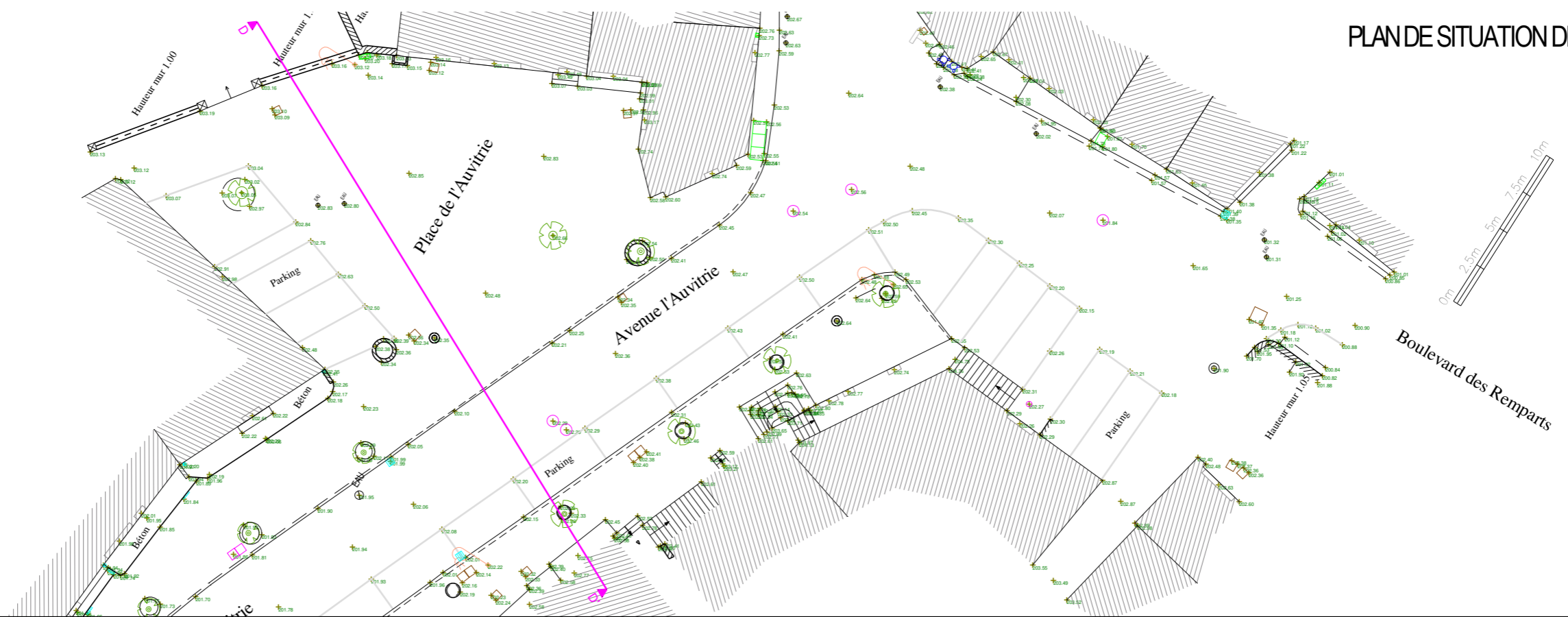
PROFIL TN C1C2_ECH. 1/100



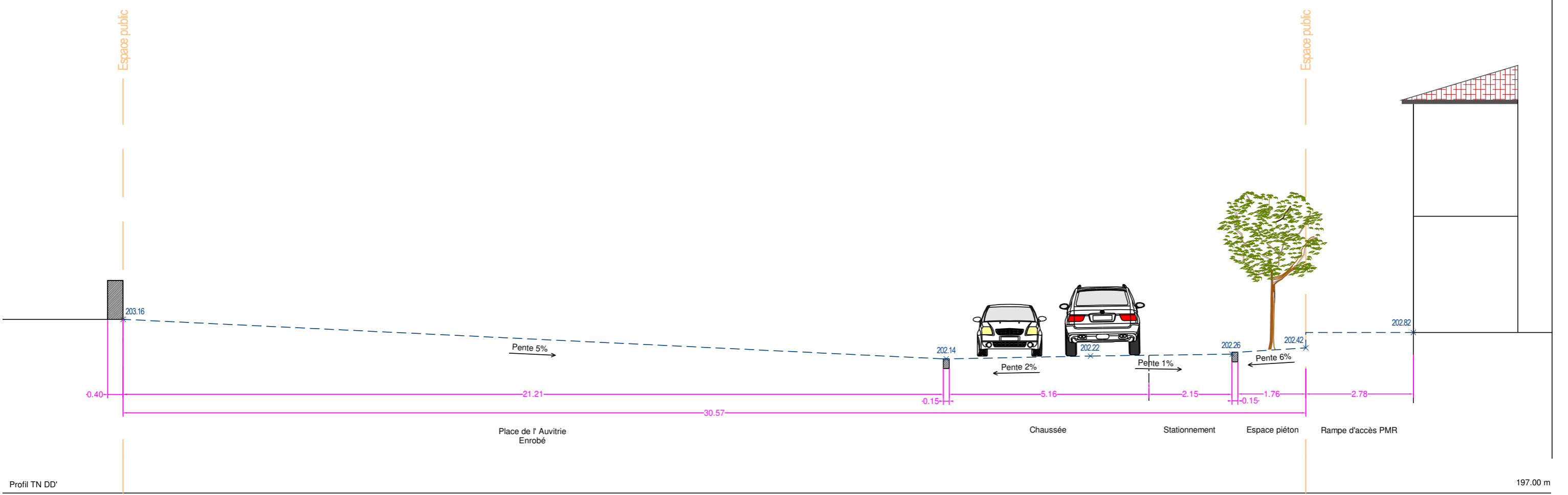
Profil TN C1C2

198.00 m

PLAN DE SITUATION DD' ECH. 1/300

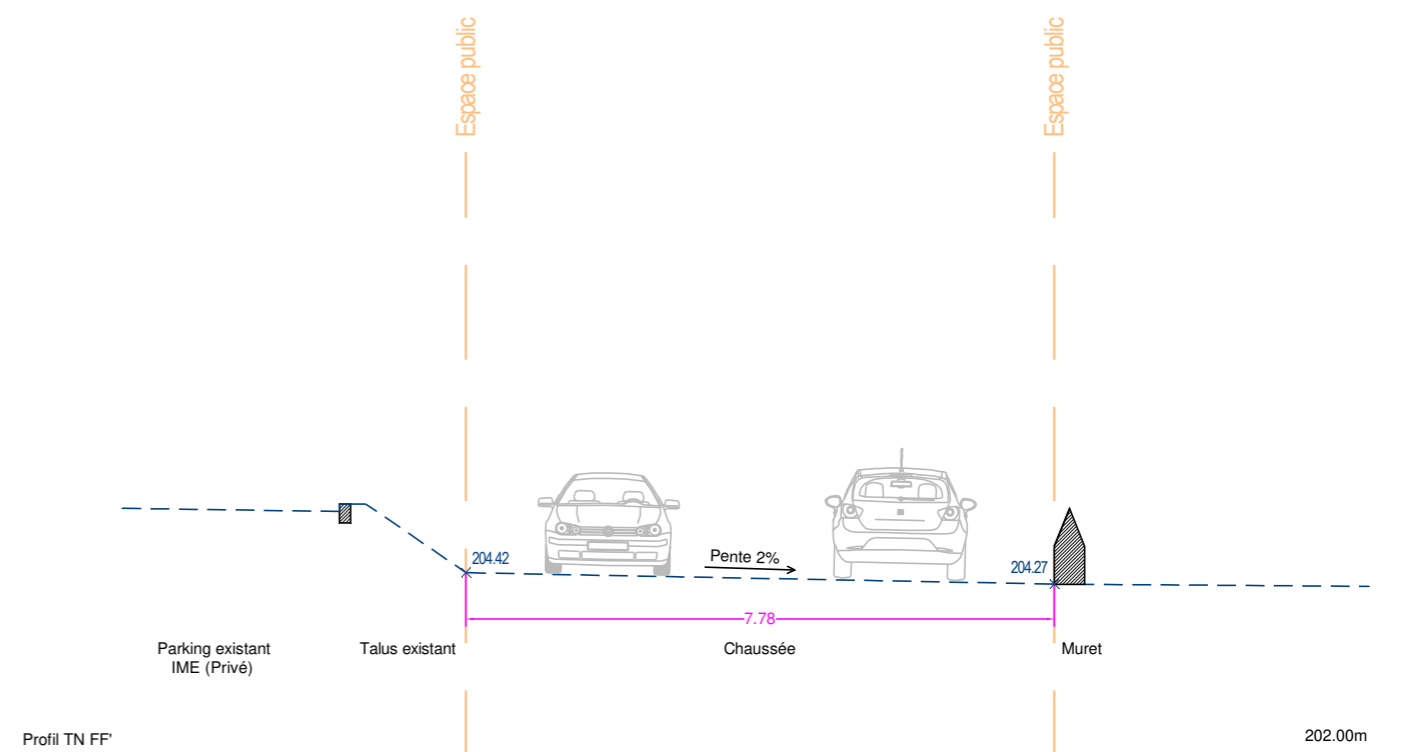
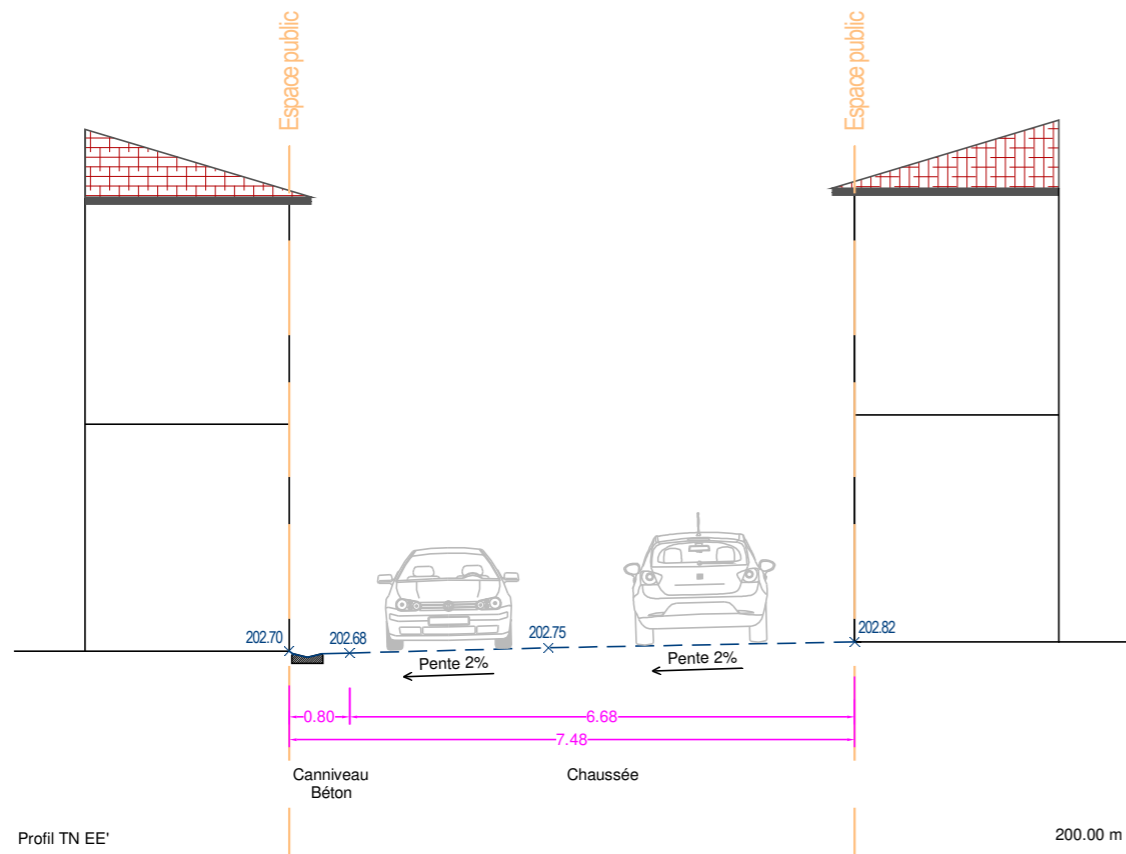
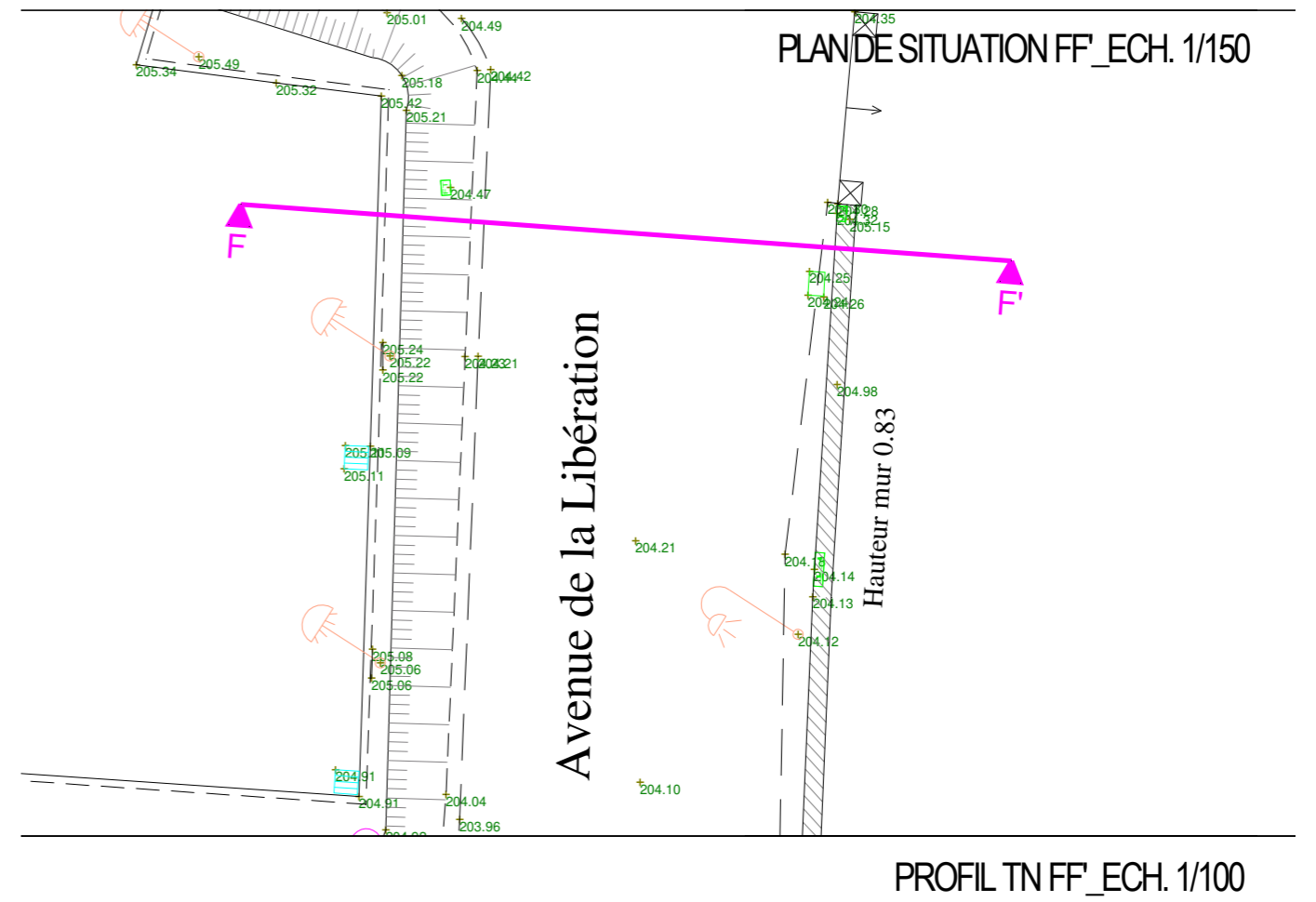
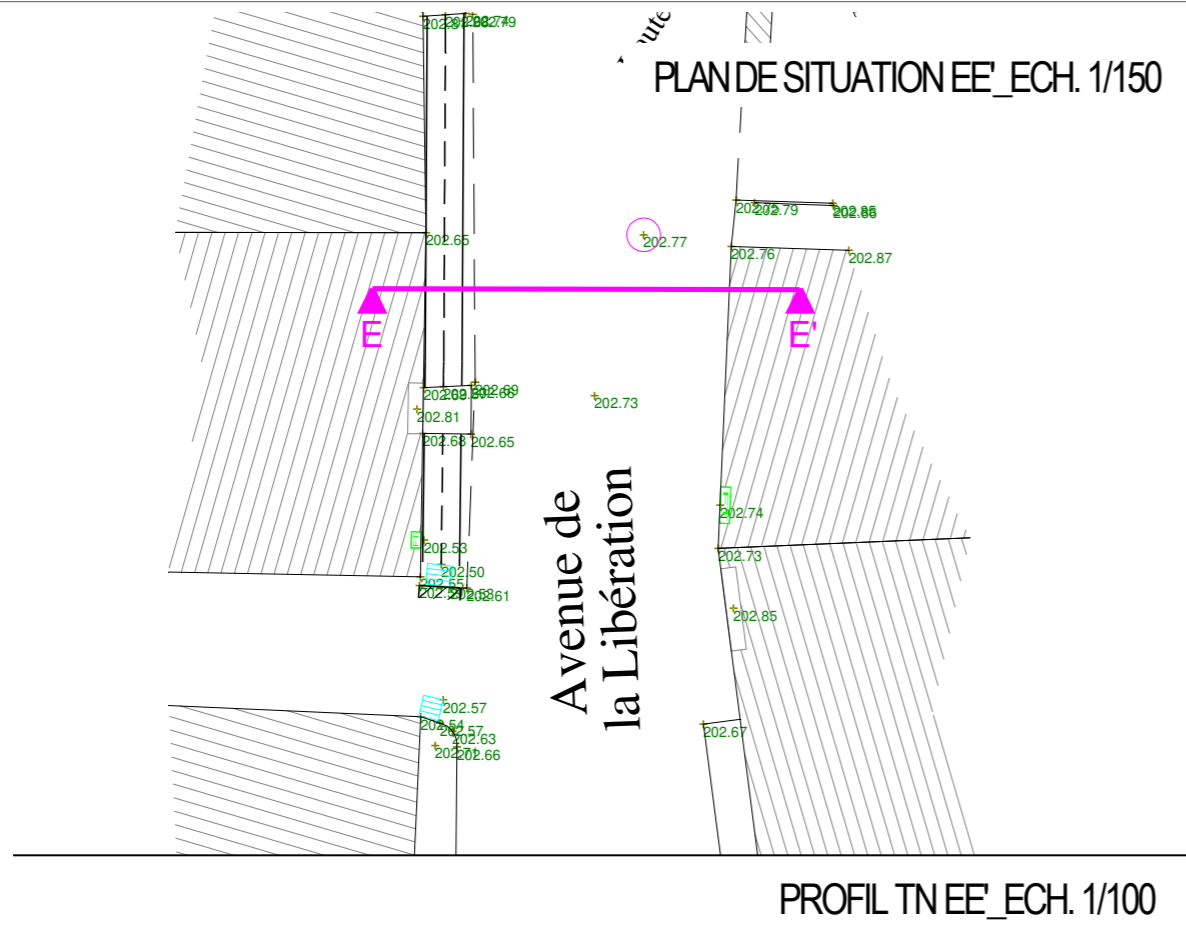


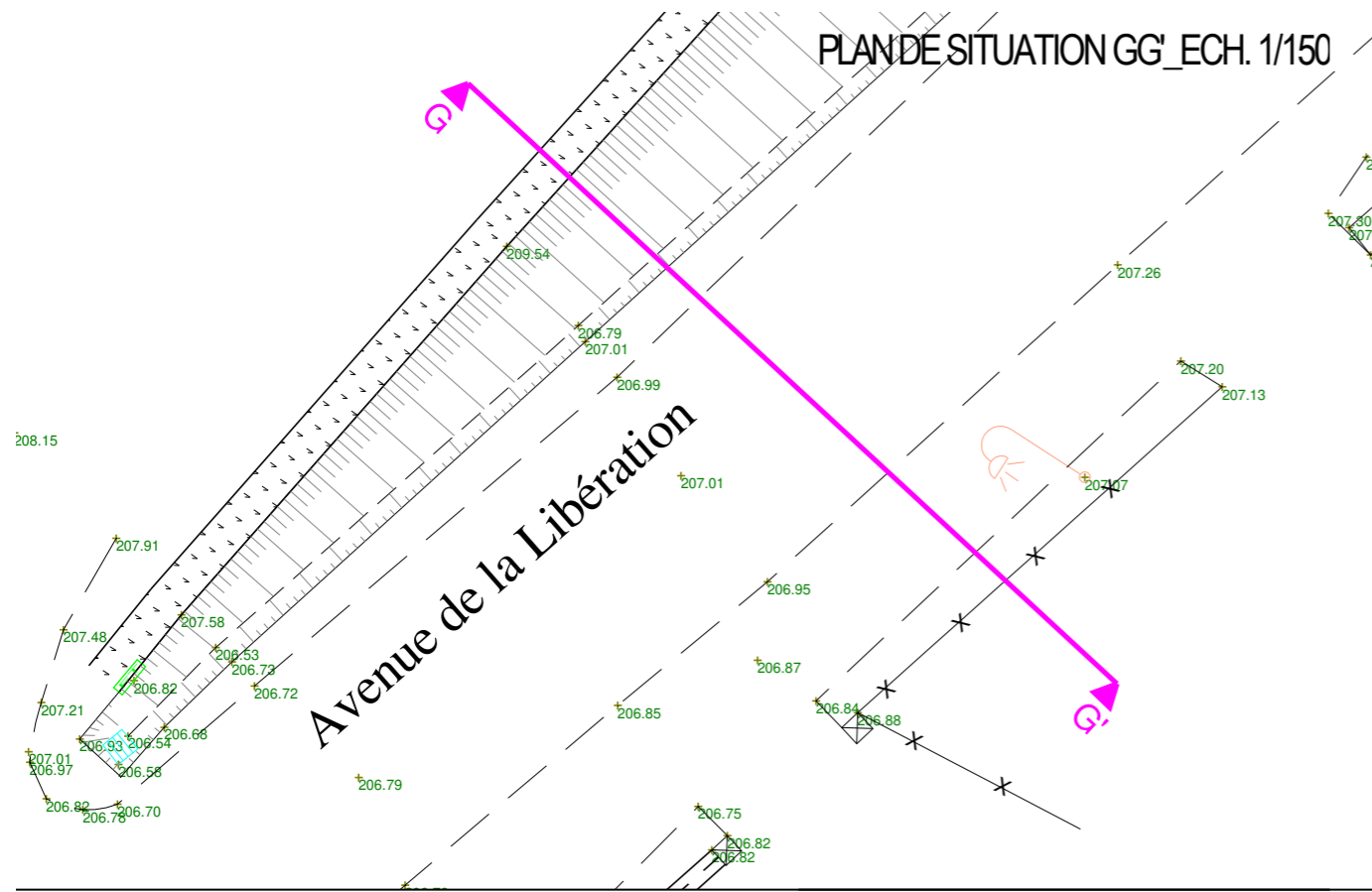
PROFIL TN DD' ECH. 1/100



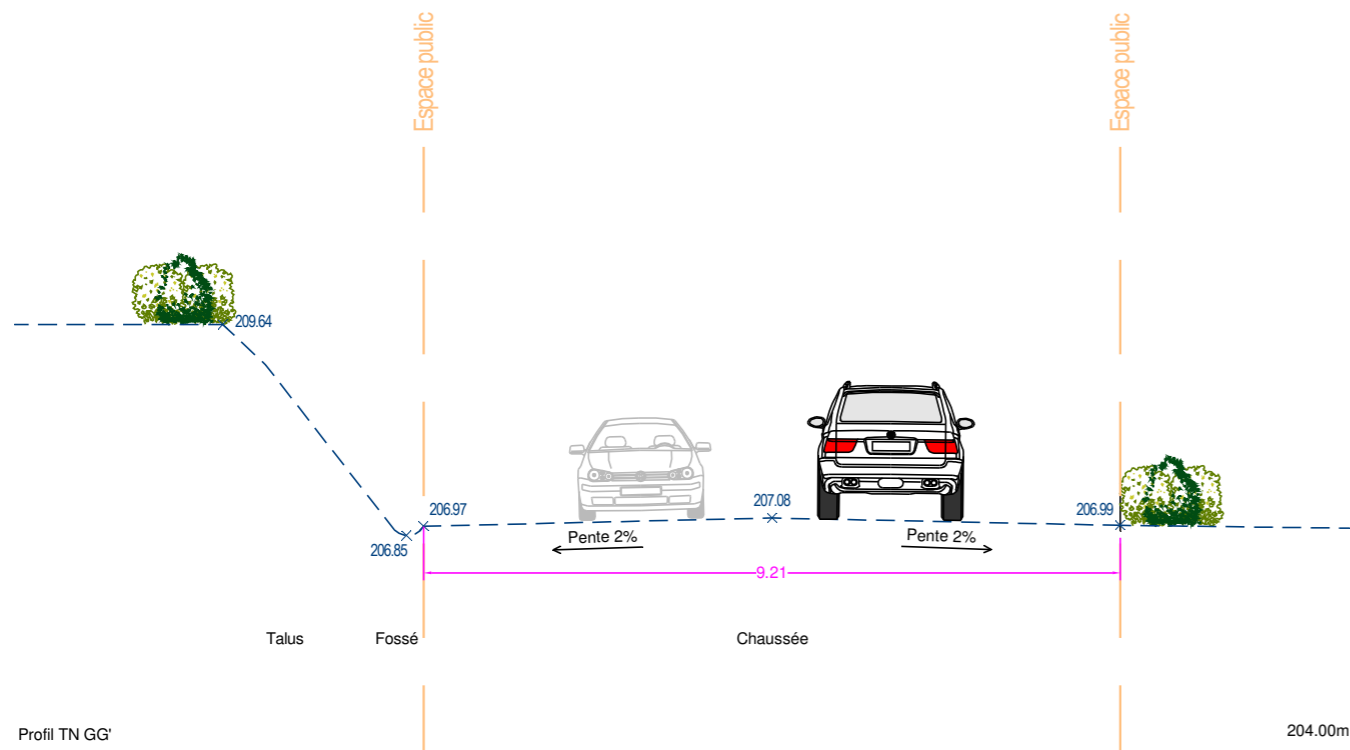
Profil TN DD'

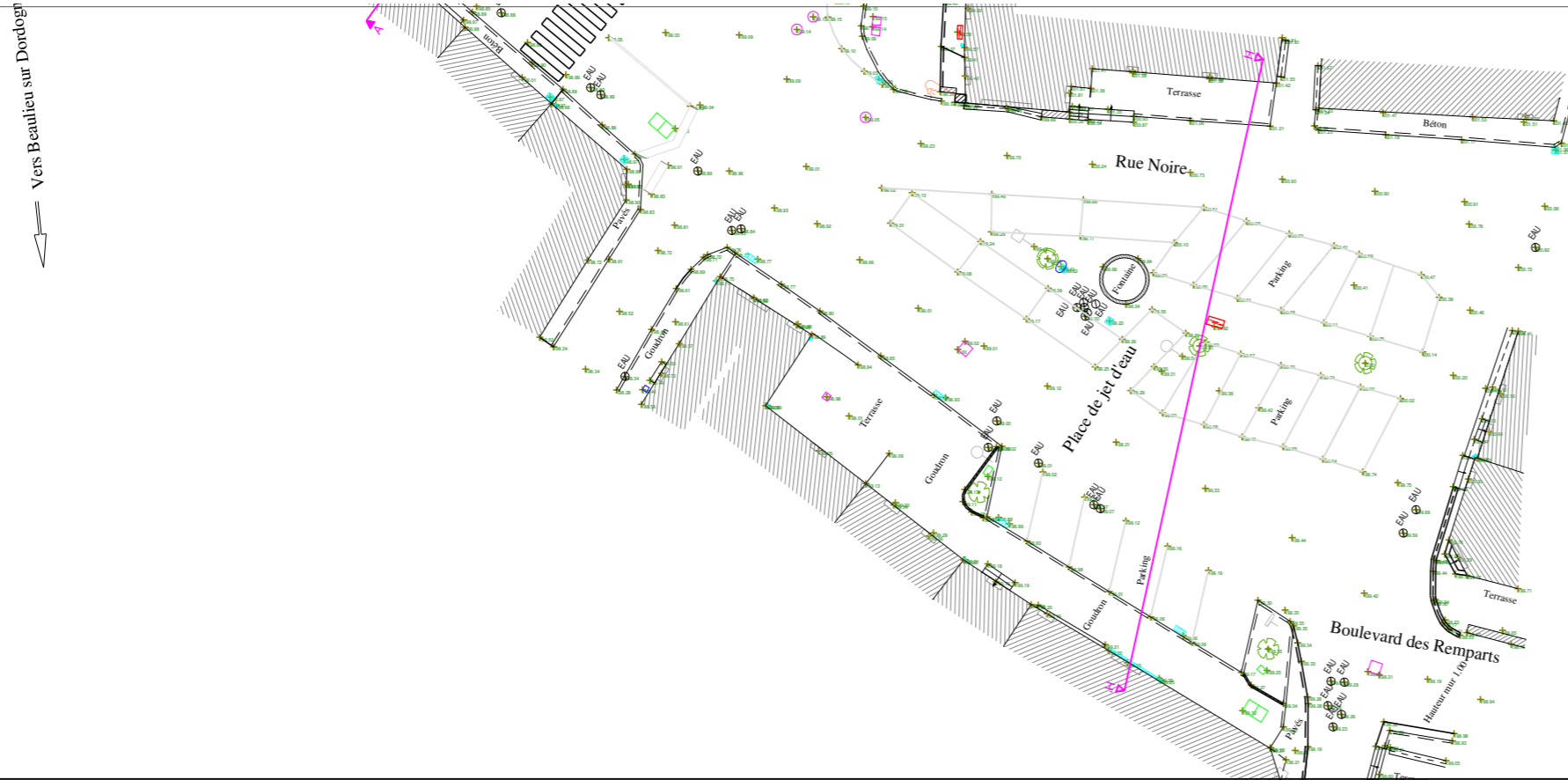
197.00 m



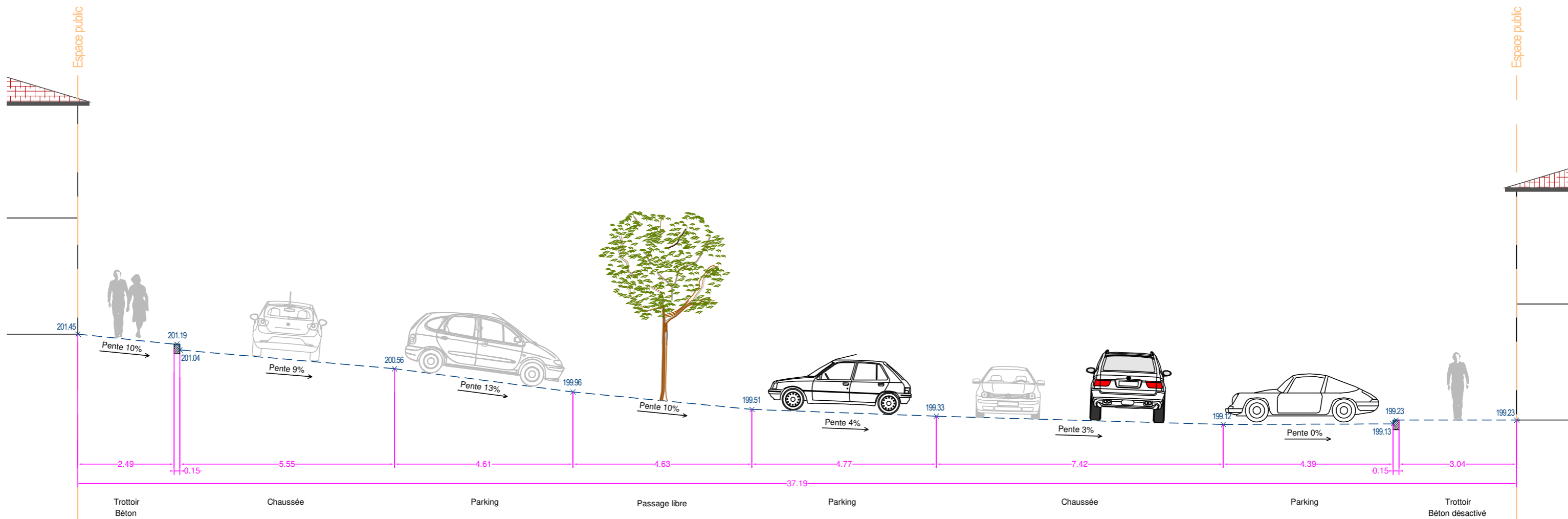


PROFIL TN GG' ECH. 1/100



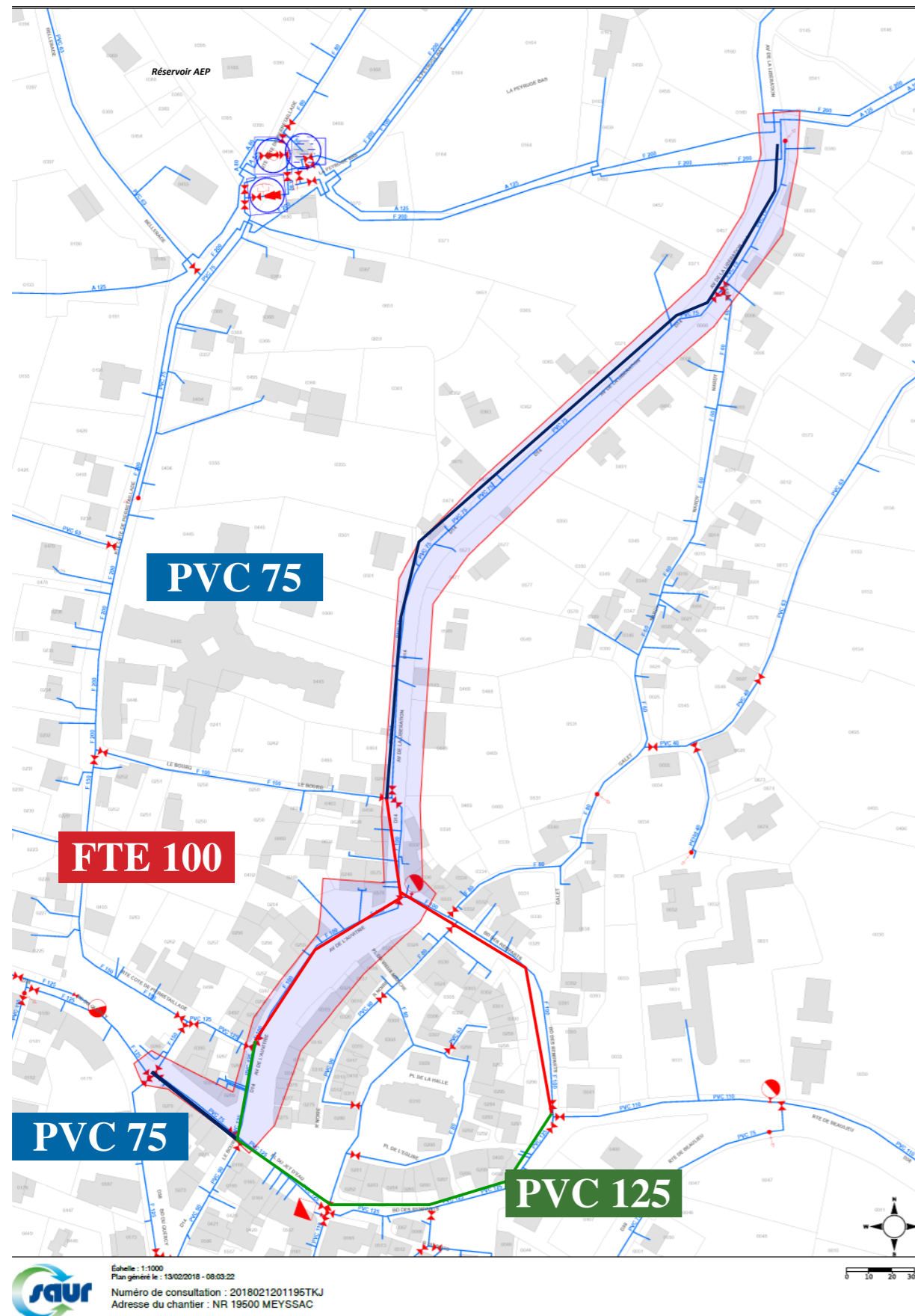


PROFIL TN HH'_ECH.1/100



LES RÉSEAUX DIVERS

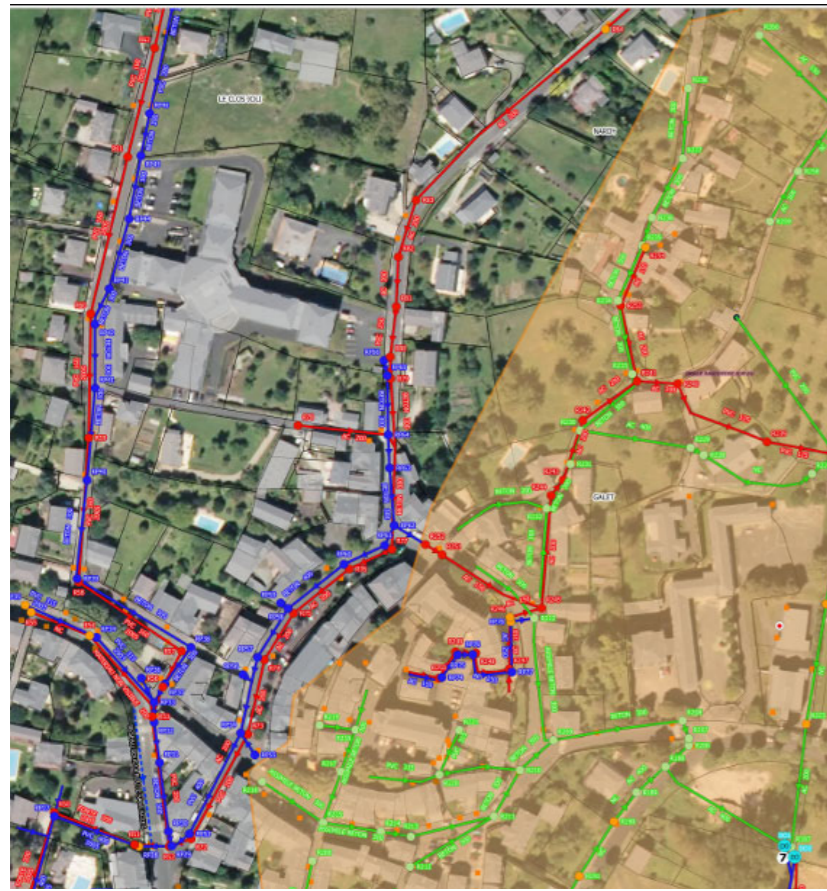
RÉSEAU D'ALIMENTATION EAU POTABLE



DÉFENSE INCENDIE



RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES

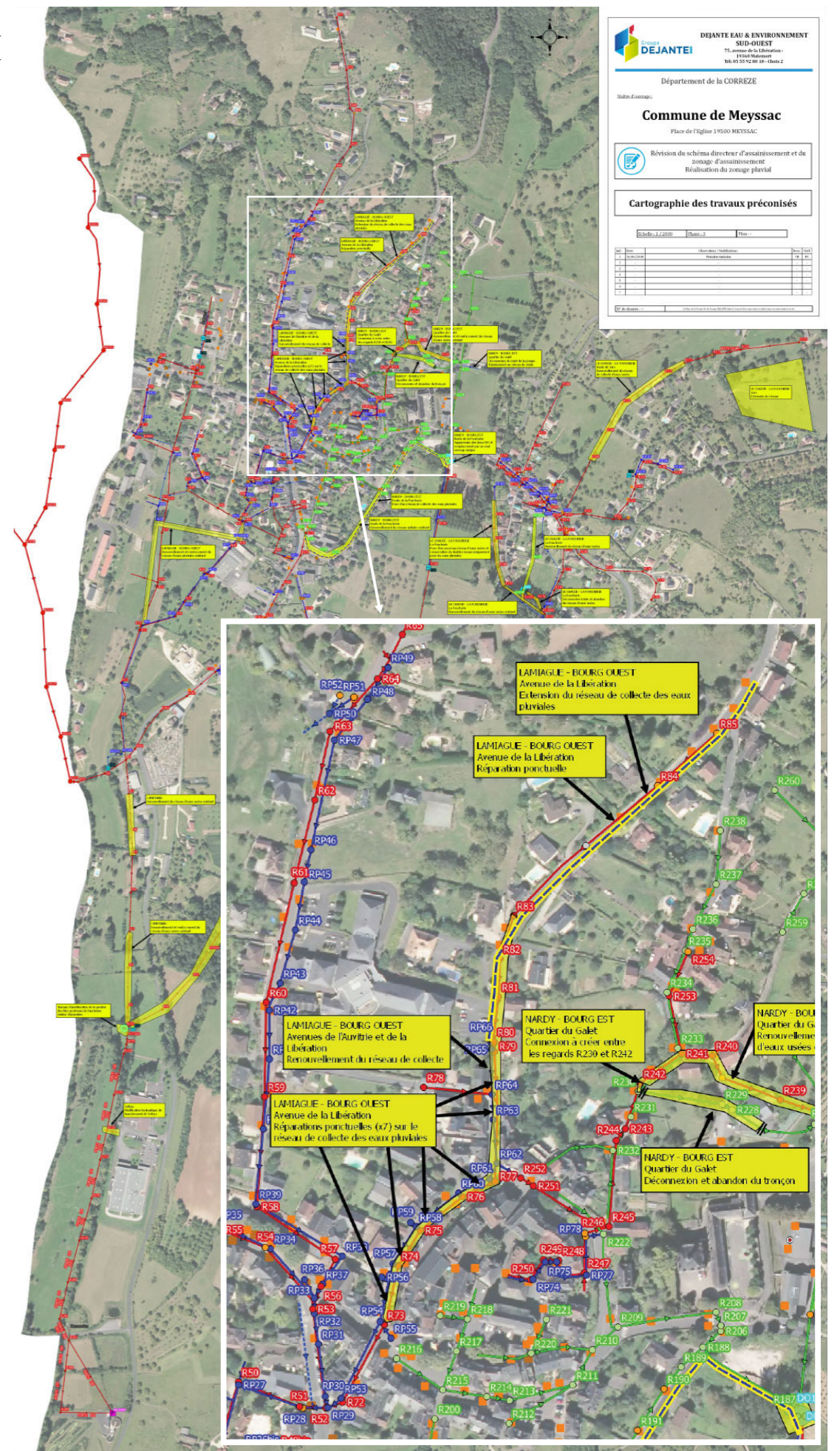


Canalisations

- ➔ Réseau Eaux Usées
- ➔ Réseau Eaux Usées (Incertain)
- ➔ Réseau Eaux Pluviales
- ➔ Réseau Eaux Pluviales (Incertain)
- ➔ Réseau Unitaire
- ➔ Réseau Unitaire (Incertain)
- ➔ Réseau Hors Service
- ➔ Réseau de refoulement



Carte de localisation des travaux sur RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES



RÉSEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE



Extrait cartographique du plan de masse – DT ENEDIS

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Extrait cartographique du plan de masse – DT - Éclairage Public mairie de Meyszac

SYNTHÈSE ET ENJEUX

TERRITOIRE :

- Influence de la composition de la population sur le mode de vie du bourg : accessibilité, convivialité des espaces publics
- Qualité intrinsèque du patrimoine naturel du territoire : palette de végétaux et de matériaux.
- Qualité des points de vue sur le bassin de Meyssac depuis la rue de la Libération qui permet de prendre la pleine mesure du paysage.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Le cadre réglementaire du code du patrimoine et l'accompagnement par les services de l'UDAP doit permettre la production de projet qui préserve l'écriture architecturale historique et permettent l'évolution des usages des espaces du bourg.

ESPACES

- Le plan de circulation pourrait être revu pour limiter les usages parasites du centre bourg.
- La résolution de l'accessibilité PMR pour les entrées des commerces.
- Les aménagements doivent tenir compte de la fréquence des marchés et produire des espaces modulables, faciles à investir et à entretenir.
- Le morcellement de l'espace public amoindrit sa modularité. Les bornes, marquages aux sols et panneaux de signalisation se multiplient pour imposer un fonctionnement. L'espace n'est plus que route, parking et trottoirs.
- La sobriété du dessin de l'aménagement, l'apport essentiel du végétal dans la lisibilité et la convivialité des lieux, la réduction du mobilier et de la signalétique, sont des pistes de la simplification de l'espace.

TECHNIQUE

- La topographie, que les profils mettent en évidence, est complexe.
- L'état général de la voirie, la variété des matériaux de borduration et de revêtement et leur dégradation, sont de point noir. Une cohérence d'ensemble sera trouver par une palette plus restreinte et sobre.
- Le réseau AEP bien qu'en état de fonctionnement est un réseau en fonte relativement ancien. Une réflexion en amont des aménagements de surface sur son remplacement est à envisager pour minimiser le nombre d'interventions dans le futur.
- La défense incendie est partiellement défaillante en particulier rue de la libération.
- Sur les réseaux secs l'enfouissement est réalisé, restent en façade des réseaux électriques.

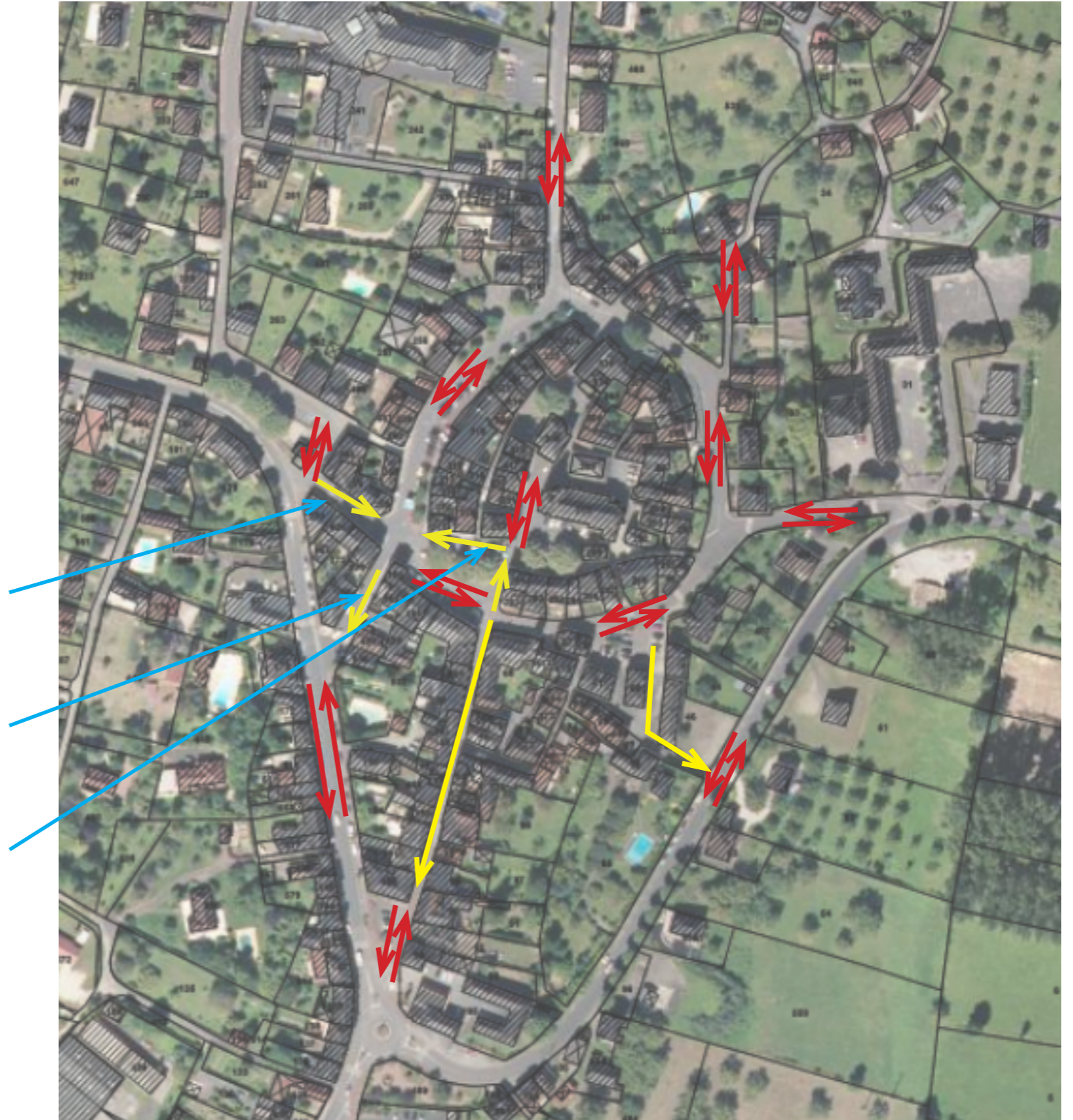
PLAN DE CIRCULATION

PLAN DE CIRCULATION :

- Le plan de circulation montre que la quasi-totalité des rues du bourg sont à double sens.
- Dans l'usage, cette densité de circulation sur des voies relativement étroites a la vertu de limiter la vitesse. Sur les sections les plus étroites la circulation automobile se fait au détriment de l'espace piéton et de sa sécurité.
- Les possibilités de shunte de la RD38 par le boulevard des remparts, la place du jet d'eau et la rue de la gare (d'Est en Ouest), génère des conflits d'usage rue de la Gare. Ce trafic ne bénéficie pas à l'activité et l'attractivité du centre bourg.

LE SCÉNARIO RETENU :

- La mise en sens unique de la Rue de la Gare rend de l'espace disponible pour le piéton et d'offrir une meilleure lisibilité de l'entrée Ouest dans le centre et du carrefour.
- L'extrémité Sud de la RD14 passe en sens unique dans le sens Nord Sud. Cette rue connaît d'important conflit d'usage. Les stationnements sauvages, les livraisons et le double sens additionnés ne sont pas compatibles avec le gabarit de la rue.
- Place du Jet d'eau le flux de circulation est réparti entre la rue Noire et la rue à l'Ouest de place toutes deux mises en sens unique, de sorte que la montée se fait par la rue à l'Ouest de place et la descente par la rue Noire.



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT

INTERVENTIONS PRÉALABLES SUR LES RÉSEAUX

RÉSEAU AEP :

- Le boulevard de l'Auvitrie et le début de l'Avenue de la Libération : remplacement de la canalisation en Fonte 100, et la totalité des branchements abonnés présents sur cette emprise, seront à remplacer.
- Le poteau incendie présent à l'intersection du Boulevard de l'Auvitrie et l'Avenue de la Gare (aujourd'hui non fonctionnel) sera remplacé.

RÉSEAU EU/EP :

- *Avenue de la Libération Nord :*
 - Le réseau pluvial sur la partie Nord de l'Avenue est géré en fossé à ciel ouvert puis dans un DN300 béton dont l'exutoire n'est pas connu.
 - Tronçon Nord, une extension du réseau pluvial sur un linéaire de 270ml à prévoir. Cette extension de réseau s'étendra du parking de la Maison de Retraite à l'intersection de la Route de Nardy.
- *Auvitrie et partie Sud de l'Avenue de la Libération :*
 - Un renouvellement du réseau de collecte des eaux usées au niveau des avenues de l'Auvitrie et de la Libération sur un linéaire de 290 ml .
 - Quelques réparations ponctuelles entre les regards sont à prévoir sur l'ensemble
- *Avenue de la Gare :*
 - La mise en place d'un collecteur pluvial d'environ et des branchements et avaloirs nécessaires

RÉSEAUX SECS :

- Le renouvellement des points d'éclairage du bourg pour retrouver une unité cohérente d'ensemble
- L'intégration de 3 à 4 points d'alimentation électrique temporaire (borne « forains »)
- Des interventions ponctuelles de remise à la côte d'ouvrages (ex : chambres de tirage) sont toutefois à prévoir.

LES PRINCIPES QUI PRÉSIDENT AU PROJET :

ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES ET SERVICES

- Envisager l'accessibilité dans la globalité du projet et non par des actions ponctuelles déconnectées des usages de l'espace public.
- Travailler les profils en long et en travers de l'ensemble des aménagements.
- Mettre en oeuvre une palette de matériaux cohérente afin d'apporter une solution élégante, pérenne et durable.

GRANDE ADAPTABILITÉ DES ESPACES

- Limiter les subdivisions de l'espace par la multiplication de marquages et de mobilier pour rendre l'espace plus lisible
- Redonner plus de force à l'organisation spontanée des usages par les utilisateurs.
- Le projet doit revenir à un dessin plus sobre des espaces en supprimant notamment la prédominance du stationnement.

PRÉSERVATION DU VÉGÉTAL

- Protection des arbres existants avec un mobilier multifonction (assise, protection de l'arbre, support de signalétique...)

AUGMENTATION DE LA PART DU VÉGÉTAL DANS L'AMÉNAGEMENT

- Plantation pour augmenter l'impression végétale des rues. Des arbustes en pieds d'arbres et pour les aménagements.
- Des plantations de grimpantes en façade si les riverains en sont d'accord.

FICHES ACTION D'AMÉNAGEMENT

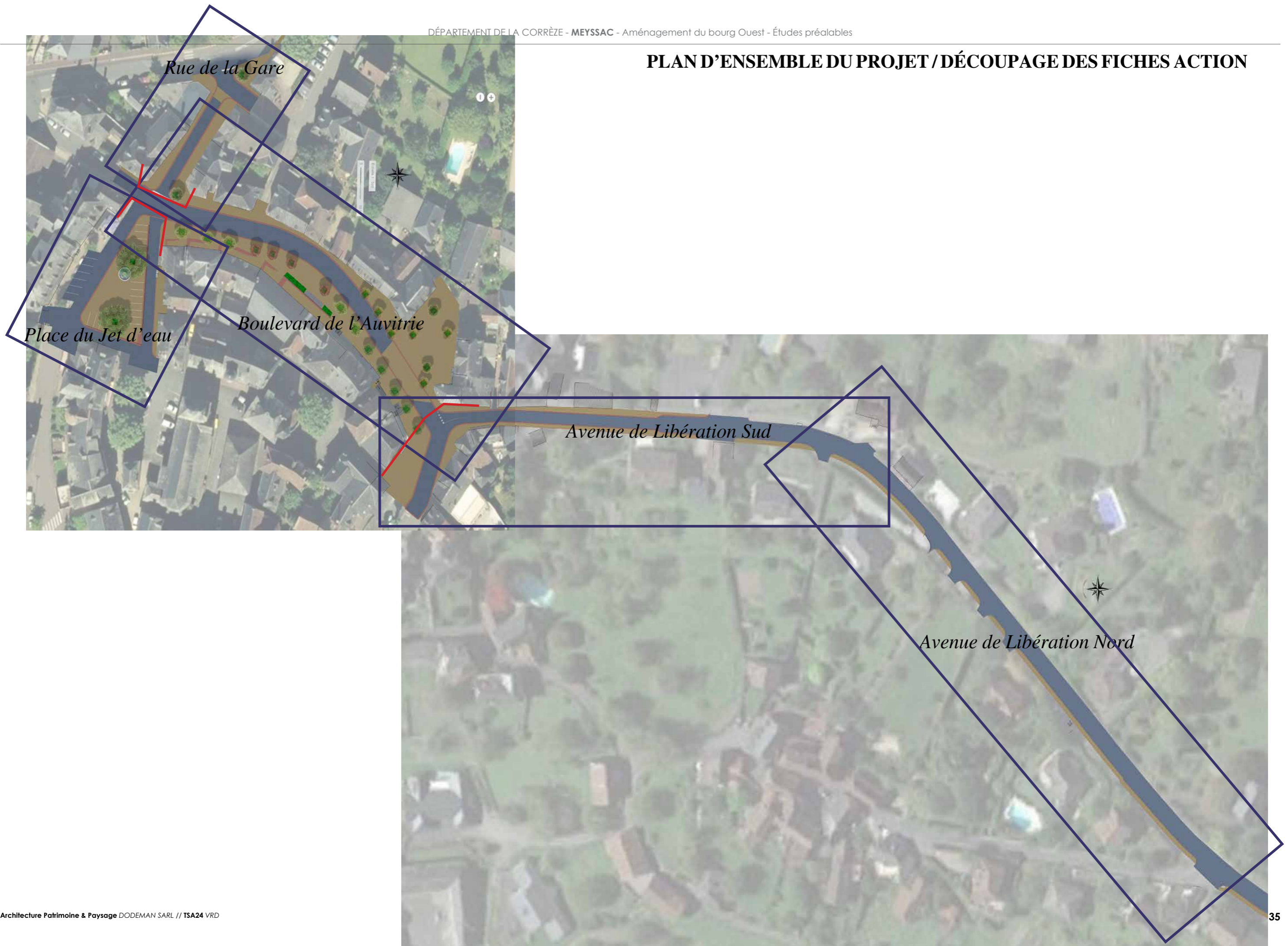
PRÉAMBULE

- Les fiches actions sont des outils opérationnels qui par leur simplicité de lecture, offre un catalogue raisonné et cohérent d'opérations réalisables dans le respect du programme, des moyens (technique et financier) et de l'identité de la commune.
- Elles doivent faire la synthèse de l'esprit général du projet (enjeux - objectifs - traduction spatiale), de sorte que prises individuellement les actions conservent la cohérence d'ensemble en apportant des réponses à l'échelle des besoins, de l'identité des sites et des moyens de la collectivité (investissement et fonctionnement).
- Elles décrivent les projets, à l'aide de plans, croquis, coupes, la recomposition des espaces. Elles dressent la liste du vocabulaire de l'aménagement : les matériaux, plantations et mobiliers envisagés.



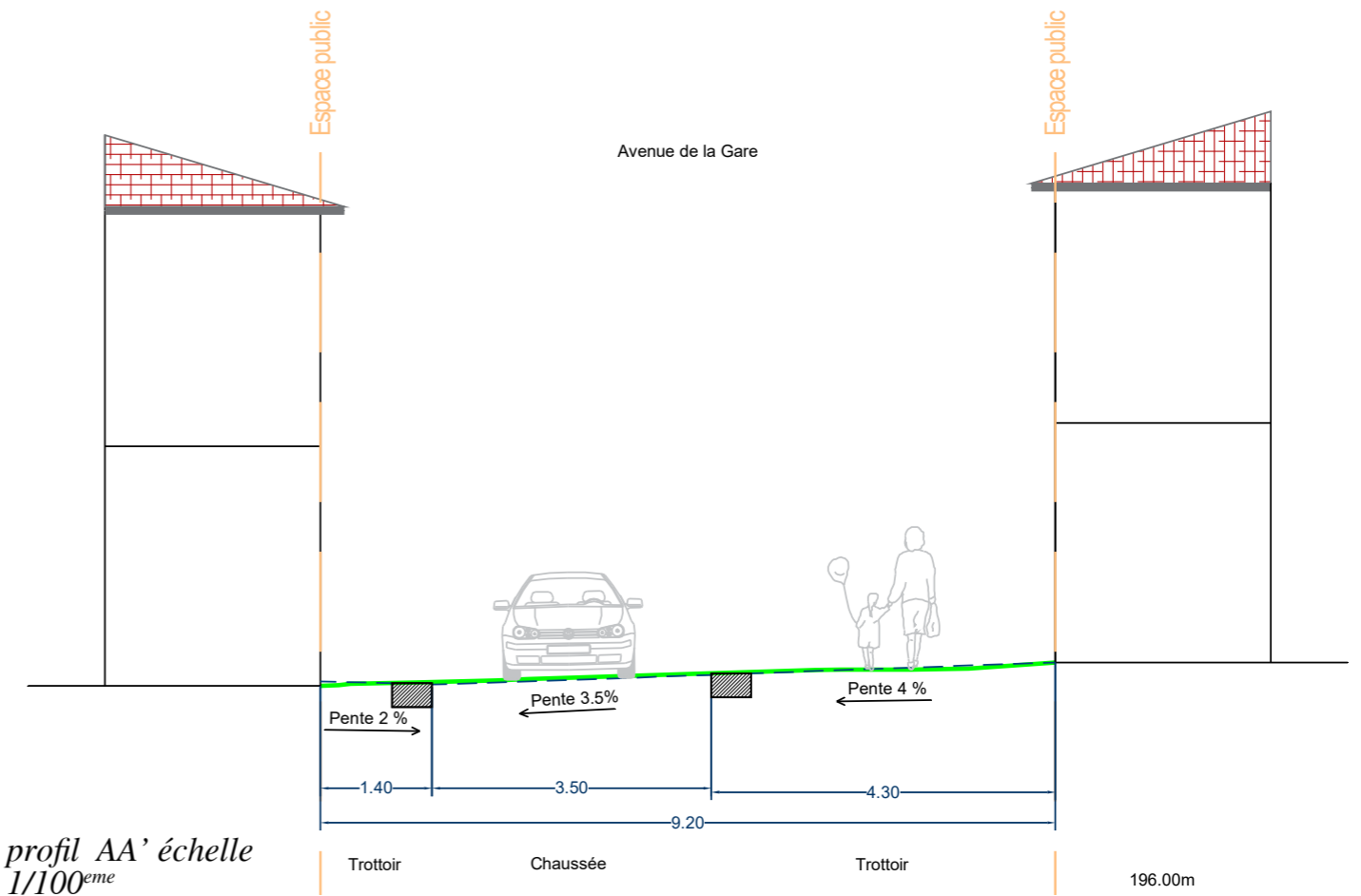
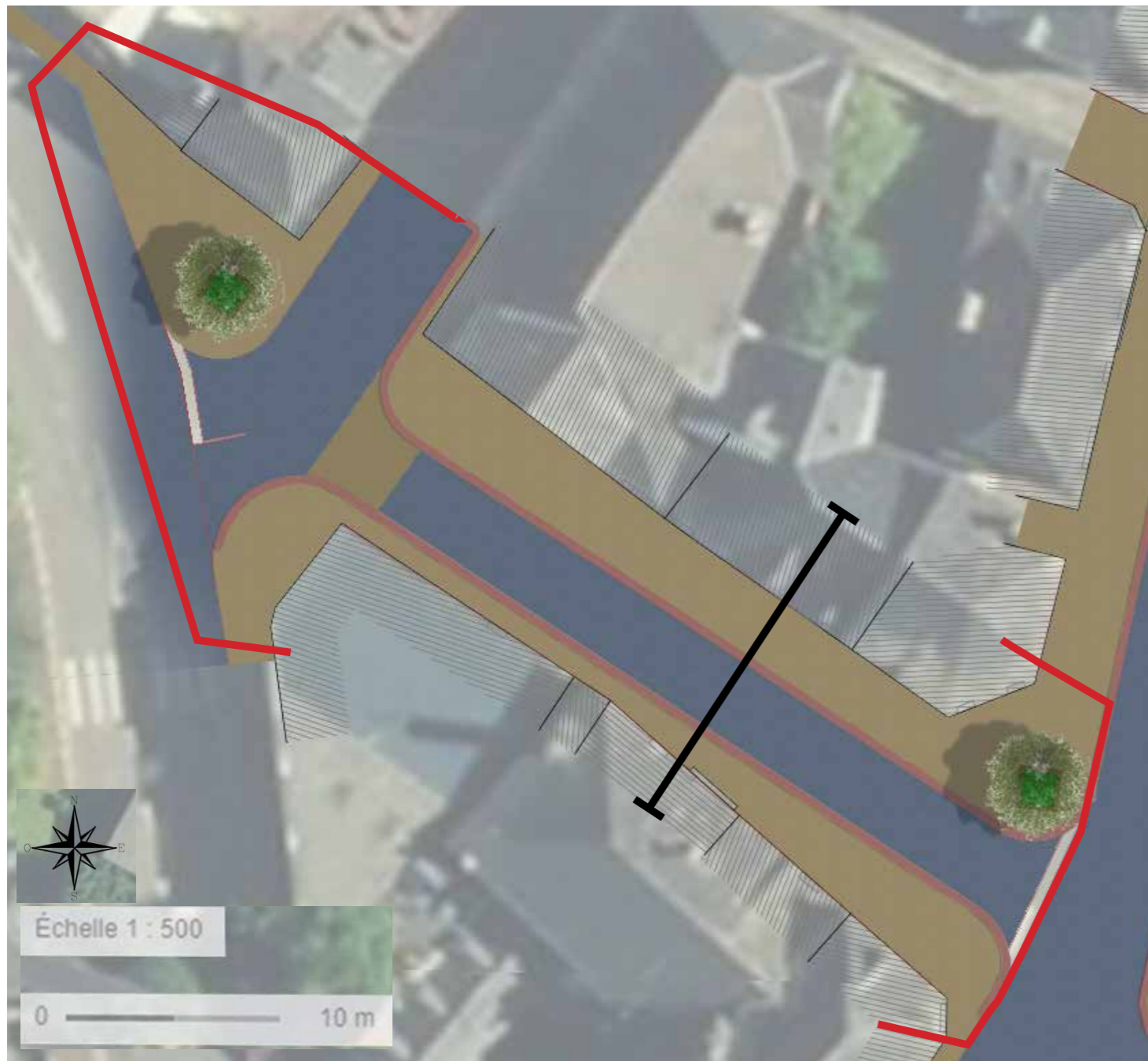
Simulation de projet : carrefour du coeur de ville

PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET / DÉCOUPAGE DES FICHES ACTION

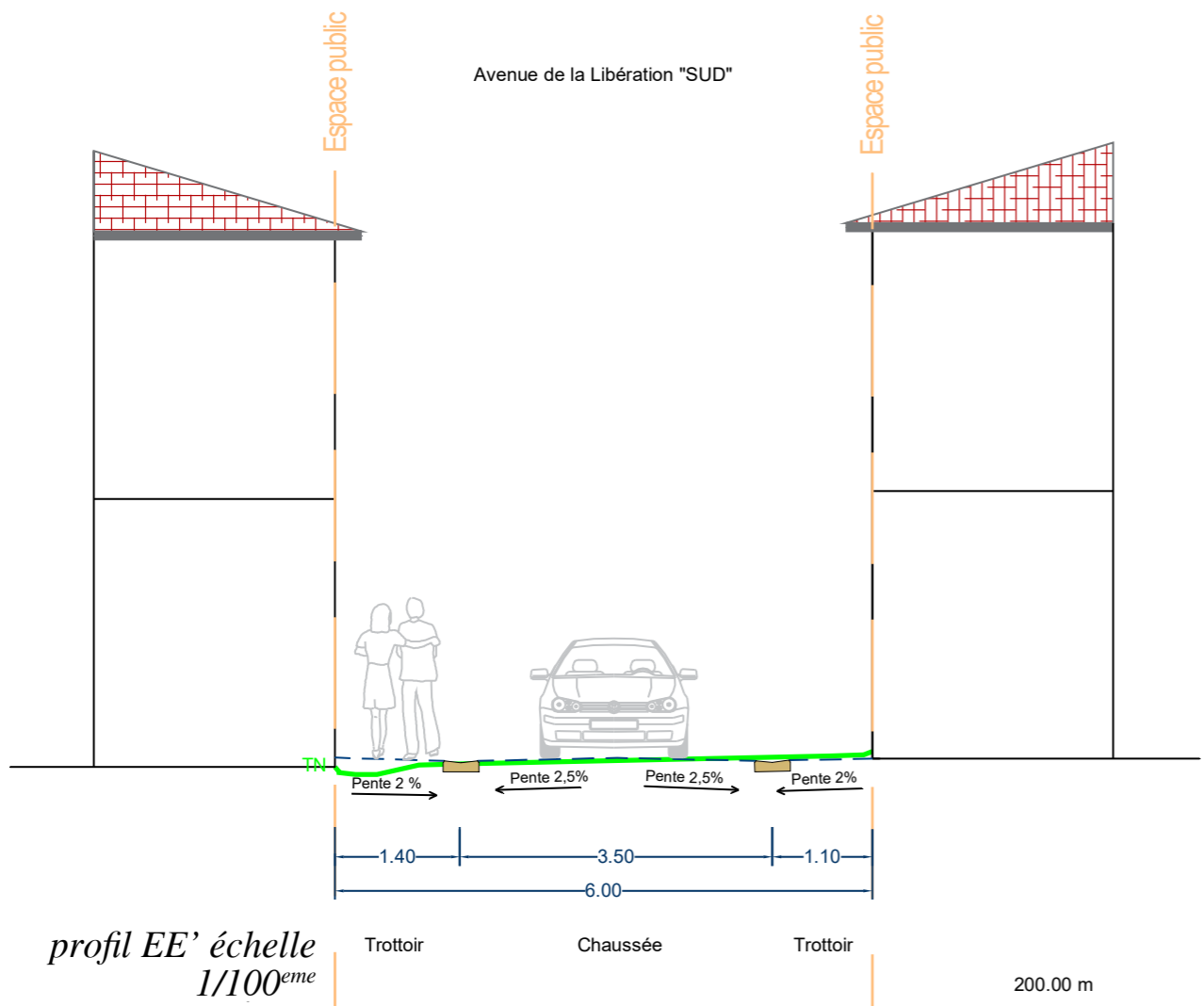
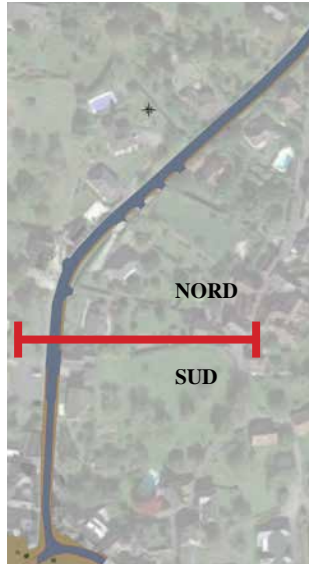


RUE DE LA GARE

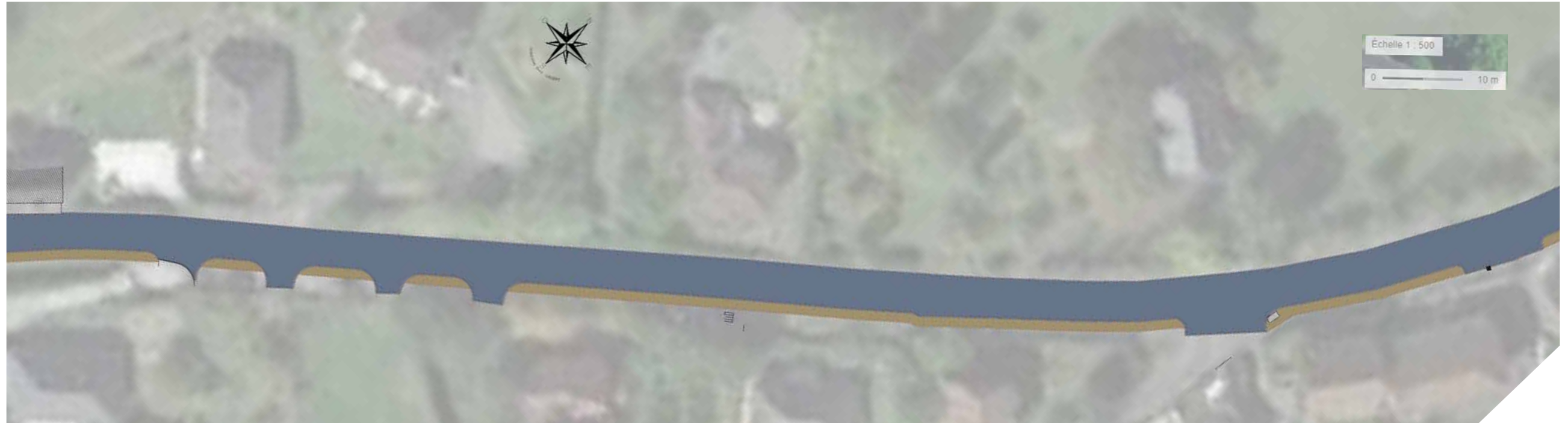
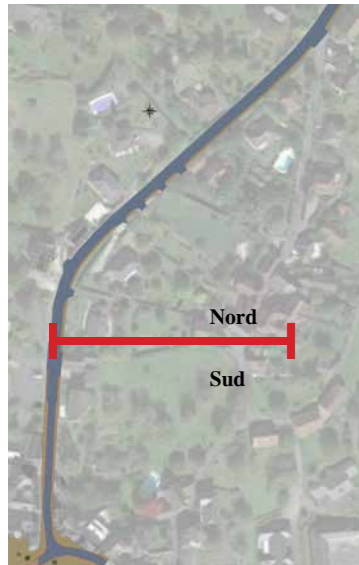
— Limite de la
fiche action



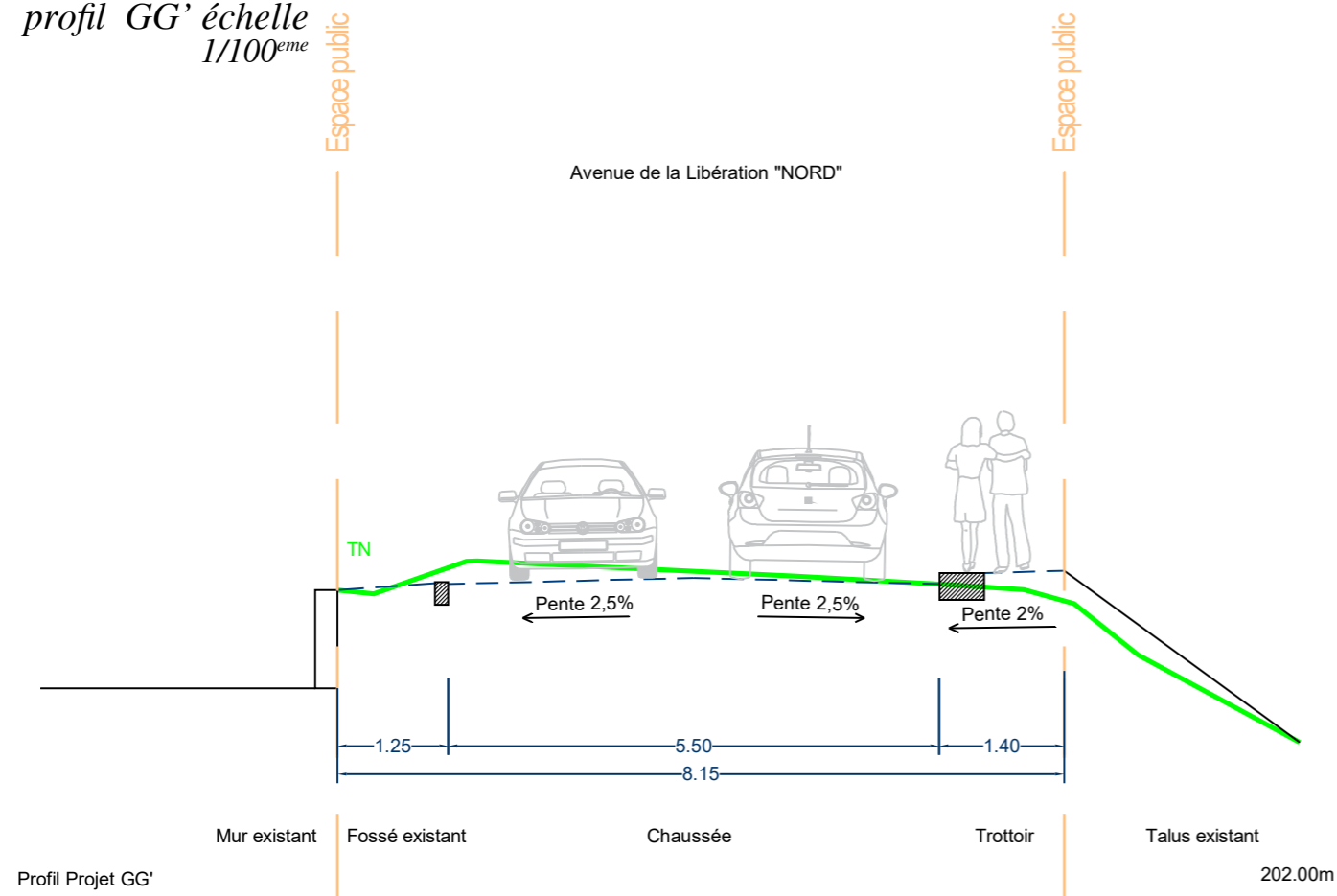
AVENUE DE LA LIBERATION SUD



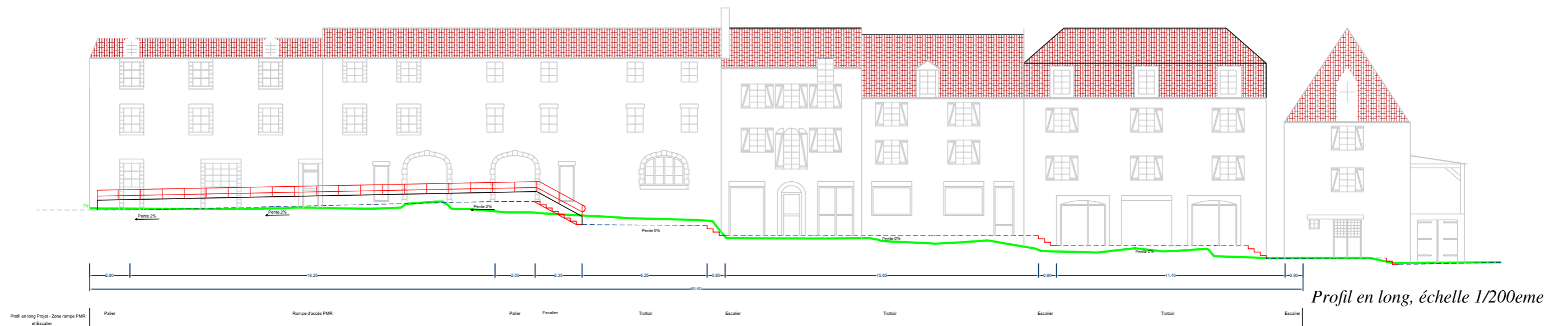
AVENUE DE LA LIBÉRATION NORD



profil GG' échelle 1/100^{ème}

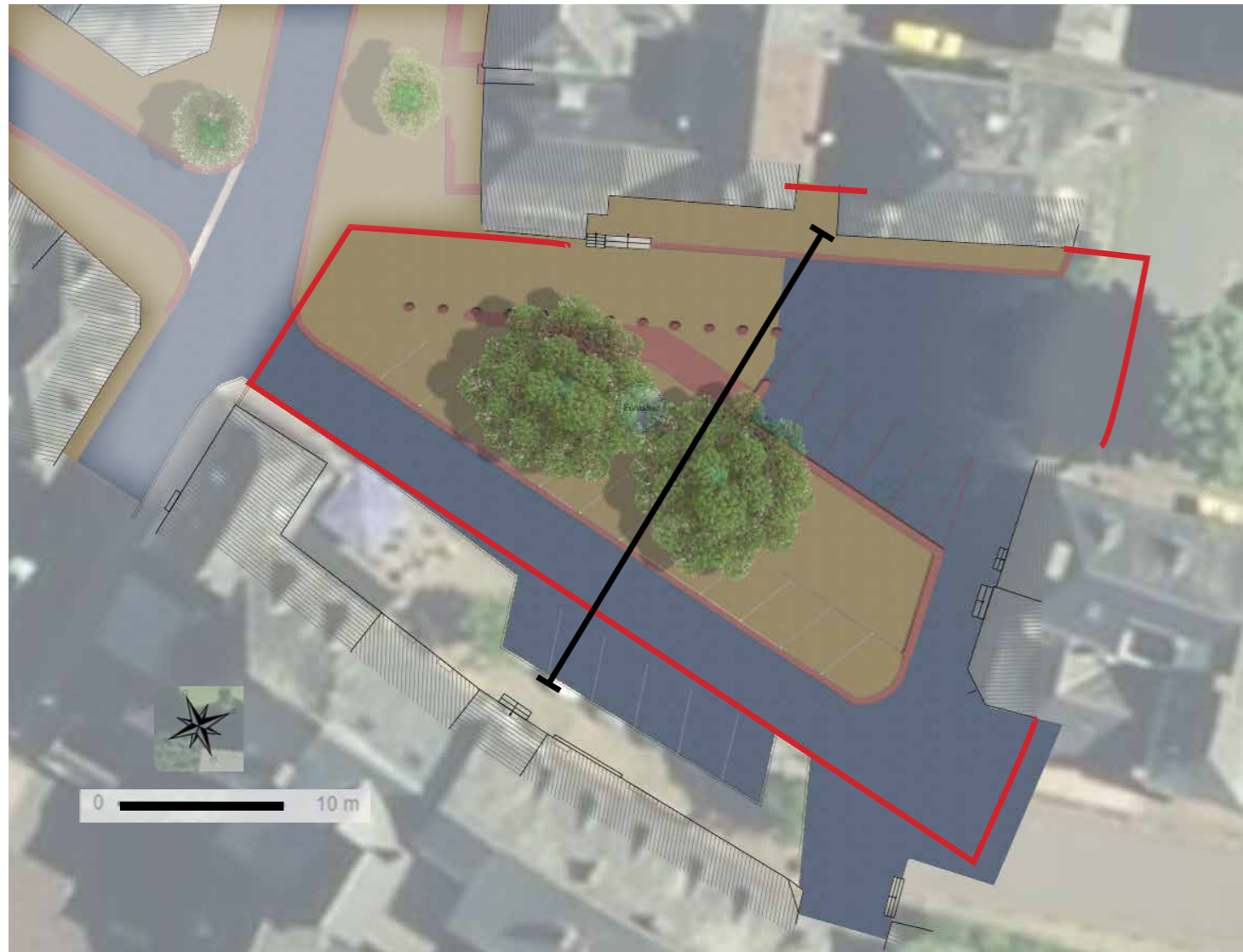


BOULEVARD DE L'AUVITRIE

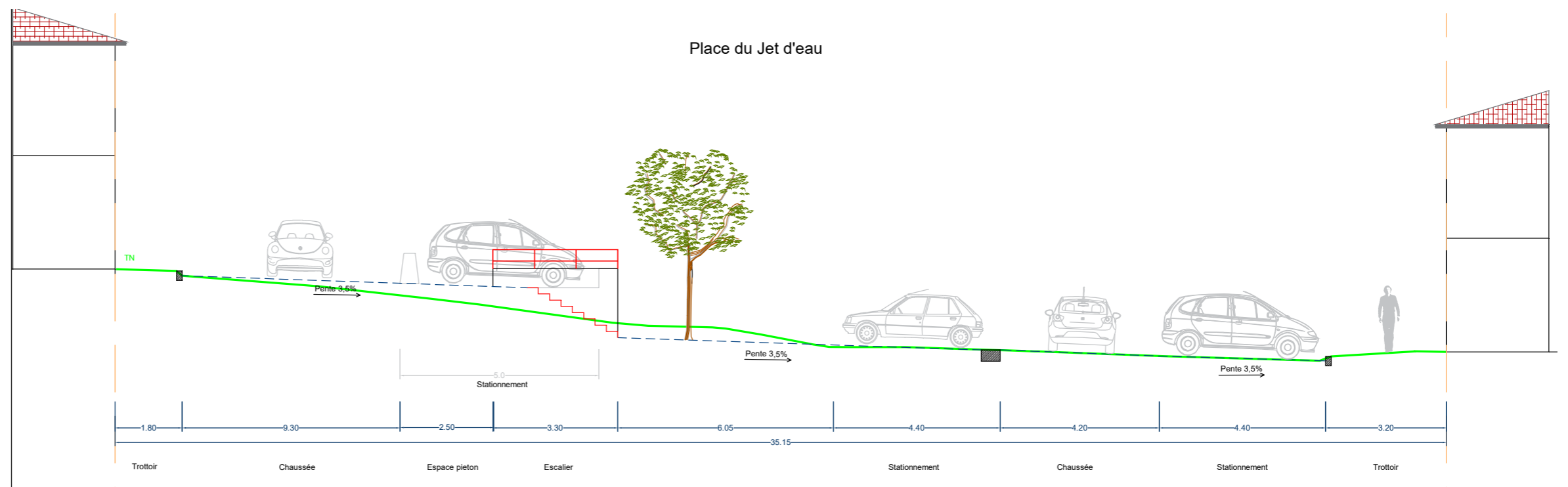




PLACE DU JET D'EAU



Croquis de simulation



profil HH' échelle 1/200eme

LE DESCRIPTIF DES MATÉRIAUX ENVISAGÉS.

LES MATÉRIAUX DE SOL



Enrobé pour traitement des circulations automobiles.

Bordure et marches en pierre (grès rouge de Meyssac)



Alternative : bordure et marche béton



Enrobés colorés pour traitement des circulations piétonnes et mixtes.



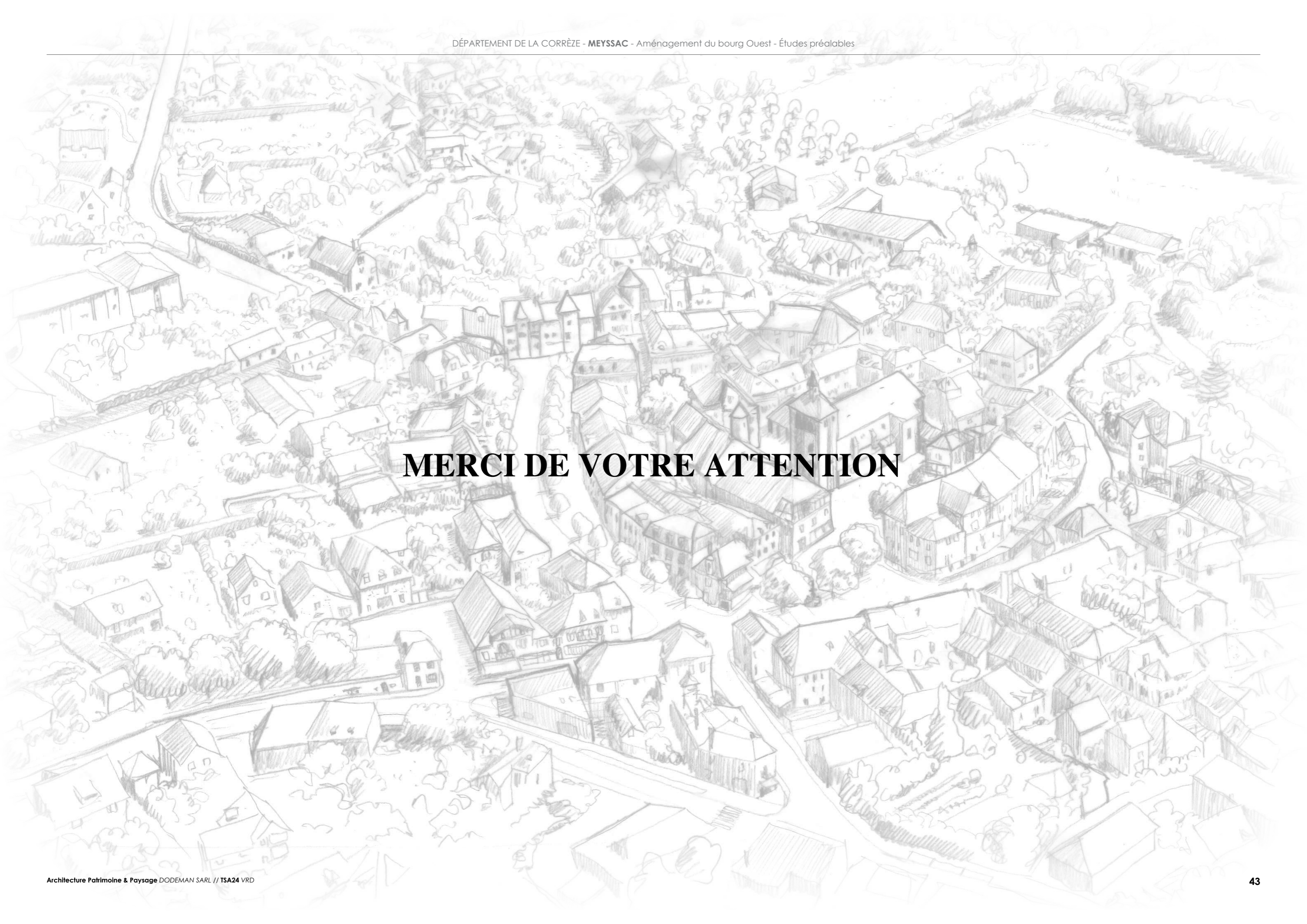
Béton désactivé existant dans les aménagements récents du bourg.

LE VÉGÉTAL



Façades Boulevard de l'Auvitrie





MERCI DE VOTRE ATTENTION